



Chronique Ecubléenne



Saint-Martin-d'Ecublei - La Risle

Saint-Martin-d'Ecublei

MAGAZINE MUNICIPAL N° 3

Janvier 2023

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-D'ECUBLEI

MAIRES	ELECTION	ADJOINTS
L. MALLARD DE MAIMBEVILLE	07/02/1790	--
Joseph MOUSSE	03/07/1791	--
Jacques BEUZELIN	3 Therm. VIII	Guillaume MARTIN
Guillaume MARTIN	28/12/1807	Cyprien GRAVERANT
Narcisse-Samson DEFONTAINES	07/02/1813	François MAHON
Auguste DEFONTAINES	31/07/1825	François MAHON
François MAHON	26/08/1830	Nicolas BAUDRY
François MAHON	28/07/1834	Cyprien COUPE
François MAHON	30/09/1837	François QUATRAVAUX
François QUATRAVAUX	13/02/1842	François MARTIN
François QUATRAVAUX	09/01/1853	J. F. DUGIROUARD
François QUATRAVAUX	22/06/1862	Romain BELLIES
Romain BELLIES	07/08/1870	Théophile DUFOUR
Léon SAILLARD	10/12/1871	Théophile DUFOUR
Louis AUBERT	25/08/1878	Théophile DUFOUR
Bernard FLEURY	18/05/1884	Théophile DUFOUR
Alphonse MARAIS	10/05/1896	Louis AUBERT
Alphonse MARAIS	24/02/1901	Alphonse JOIGNEAUX
Emile PICOT	26/05/1908	Alphonse JOIGNEAUX
Emile PICOT	10/05/1909	Armand BIGOT
Simon VAURABOURG	01/10/1918	Armand BIGOT
Simon VAURABOURG	10/12/1919	Albert HUREL
Maurice BEUZELIN	07/01/1920	Albert HUREL
Albert HUREL	10/02/1922	Armand RASSANT
Armand RASSANT	17/05/1925	Jules BONNET
Jules BONNET	27/05/1926	Alphonse JOIGNEAUX
Jules BONNET	15/11/1936	Jules THIERRY
Jules THIERRY	18/05/1945	Max BRIANT
Max BRIANT	07/05/1953	Pierre BESNARD
Max BRIANT	21/03/1959	André BOULLOT
Henry BUCAILLE	27/03/1965	André BOULLOT
Henry BUCAILLE	21/03/1977	Louis EDON, Louis BOULLOT
Henry BUCAILLE	12/03/1983	Louis EDON, Allain VERRIER
Henry BUCAILLE	20/12/1985	Louis EDON, Maurice ROGER
Claude DELAHAYE	23/03/1989	Louis BOULLOT, Josiane DUTEIL
Claude DELAHAYE	16/06/1995	L. BOULLOT, J. DUTEIL, M. BOHIN
Claude DELAHAYE	01/01/1998	L. BOULLOT, JP. LAMBLA, M. BOHIN
Claude DELAHAYE	16/03/2001	M. BOHIN, JP. LAMBLA, D. BRION
Jean-Pierre LAMBLA	14/03/2008	M. BOHIN, D. BRION, C. DELAHAYE
Jean-Pierre LAMBLA	28/03/2014	C. DELAHAYE, N. MOUGEL, F. GAULTIER
Franck GAULTIER	25/05/2020	N. MOUGEL, R. LAURENT, D. MARIE



SOMMAIRE

EDITO

- 4 Bienvenue aux nouveaux arrivants
- 5 Le mot du maire

LA VIE MUNICIPALE

- 6 - 7 Le conseil municipal - les commissions et délégations
- 8 - 9 Les informations communales
- 10 - 11 Notre école - les enfants
- 12 - 13 Citoyenneté et démocratie
- 14 Les services à la population

LA VIE DU VILLAGE

- 15 Les événements
- 16 - 17 Les animations et manifestations
- 18 - 19 Les cérémonies

RETROSPECTIVE 2022

- 20 Les réalisations
- 21 La feuille de route pour l'année à venir

VIVRE ENSEMBRE

- 22 Les décharges sauvages
- 23 à 28 Les règles de bon voisinage

LES NUISIBLES

- 29 L'ambrosie
- 30 Le frelon asiatique

VIE ASSOCIATIVE, ACTIVE & PRATIQUE

- 31 à 35 Les associations, le comité des fêtes
- 36 - 37 Le Syndicat de la Risle
- 38- 39 Les activités - SMA
- 40 à 41 SMIRTOM

ARTICLES DIVERS

- 42 Le confort thermique
- 43 Promenons-nous dans la campagne (épisode 2)
- 44 - 45 Le petit cheval dans le mauvais temps, qu'il avait donc du courage...

SAINT-MARTIN-D'ECUBLEI

- 46- 47 Photos jadis



Mairie de Saint-Martin-d'Ecublei
2, le Bourg
61300 SAINT-MARTIN D'ECUBLEI

Tél. 02 33 24 37 31

Mail mairie.stmartinecublei@wanadoo.fr

Site internet => <https://stmartinecublei.fr>

Message aux nouveaux habitants
de Saint-Martin-d'Ecublei

Nos réf 2023-01/RLT

Bienvenue à Saint-Martin-d'Ecublei !

Vous avez choisi de vivre à Saint-Martin-d'Ecublei et nous nous en réjouissons. Vous comptez maintenant parmi les 673 habitants de la commune.

Notre commune est chargée d'histoire et a un caractère rural. Elle est entourée de forêts, de champs, de prairie et traversée par une rivière La Risle. Son avantage est de bénéficier d'un emplacement idéal :

- Elle est limitrophe du département de l'Eure. Son bourg est à 4,5 km de Rugles, à 5 km de L'Aigle et à 3 km de St-Sulpice-sur-Risle,
- Elle est rattachée au canton de L'Aigle-Est et appartient à l'arrondissement de Mortagne-au-Perche, préfecture Alençon,
- Elle fait partie de la CDC des pays de L'Aigle pour un certain nombre d'infrastructures et de services,
- La gare la plus proche est à L'Aigle => 1h30 de trajet vers Paris.

Notre école fait partie du regroupement « des quatre saints » St-Martin-d'Ecublei, St-Symphorien des Bruyères, St-Sulpice sur Risle et St-Nicolas de Sommaire. Un ramassage scolaire dessert les 4 communes matin et soir. Dans l'école de notre village, nous accueillons trente-sept élèves répartis dans deux classes, une de CP et une de CE1-CE2.

Pour les plus grands, les collégiens du secteur sont accueillis au collège Dolto à L'Aigle et les lycéens au lycée Napoléon à L'Aigle. Des bus scolaires desservent ces deux établissements.

Nous avons signé des conventions avec la ville de L'Aigle et de Rai pour l'accueil des enfants pendant les vacances scolaires et durant les mois d'été.

Côté équipements, la salle polyvalente de St-Martin-d'Ecublei profite à une dizaine d'associations, créant chacune une dynamique et une convivialité. Des festivités sont organisées par la commune et le comité des fêtes.

Vivre dans un village rural, c'est bénéficier d'un cadre de vie exceptionnel. Pour le bien-être de tous, cela passe aussi par le respect de règles de bon voisinage.

Bien sûr, les élus ainsi que le service de la mairie, sont à votre écoute et se tiennent à votre disposition pour faciliter votre installation à Saint-Martin-d'Ecublei, et répondre à toutes vos questions.

Faire de Saint-Martin-d'Ecublei un village convivial, dynamique et participatif est une ambition permanente de l'équipe municipale depuis mars 2020.

Le conseil municipal



L'entrée dans une nouvelle année est un moment particulier où s'expriment des projets. C'est aussi l'occasion de résumer l'action municipale et je dirais qu'avec l'ensemble des élus nous avons l'ambition d'agir pour tous. C'est un long chemin passionnant mais délicat car nous évoluons dans un contexte difficile aussi bien socialement qu'économiquement. Ensemble nous privilégions toujours la concertation et le dialogue lors de nos réunions.

Lors de la réunion du Conseil municipal en novembre 2022, Benoit TREUIL nous a fait part de sa démission pour des raisons personnelles et professionnelles. Je respecte sa décision et le remercie pour son travail et investissement au sein de notre équipe communale durant ces 2 années.

Nous limiterons le coût de certains travaux en intervenant nous-mêmes à chaque fois que nous le pourrons. Je tiens d'ailleurs à remercier les membres du Conseil municipal ainsi que les Ecubléens bénévoles pour leur aide.

Pour la sécurité, nous envisageons, si nous obtenons les autorisations de la Préfecture et du Département, de mettre en place des panneaux de limitation de vitesse de 30, 50 et 70 km/h dans les lotissements, notamment près de l'école, au Mesnil et à l'Être-Valois. Nous mettrons en place un plateau-ralentisseur, rue des chênes, afin de sécuriser la sortie du chemin de randonnée répertorié à l'Office de tourisme et très emprunté. Nous allons ajouter des marquages au sol et passer certaines rues en sens unique.

Le but poursuivi par l'équipe municipale reste de partager le plaisir de vivre ensemble dans une commune pour laquelle se poursuivent aménagement et embellissement, dans une volonté de respect du développement raisonnable et durable.

Je vous laisse découvrir votre nouveau magazine municipal. Au fil des pages vous découvrirez comment vos élus, les bénévoles d'associations, en somme des Ecubléennes et Ecubléens de bonne volonté s'engagent pour faire vivre Saint-Martin-d'Ecublei.

C'est avec le sentiment d'appartenir à une belle communauté que je vous souhaite une bonne lecture de votre 3e *Chronique Ecubléenne*.

Franck GAULTIER



CONSEIL MUNICIPAL ST-MARTIN D'ECUBLEI MANDAT 2020 - 2026

Le maire



Franck GAULTIER

Les adjoints



Nicole MOUGEL



Renée LAURENT



Dominique MARIE

Les conseillers municipaux



Pascal BOHIN



Marie DUTEIL



Denis WAEYAERT



Carine TESSIER



Bernard LEBRETON



Didier TIRARD



Stéphanie BENOIT



Philippe THOUIN



Carole BLONDEL



Naty MATHIAS

❖ COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Urbanisme voiries chemins et réseaux	Franck GAULTIER - Renée LAURENT - Denis WAEYAERT - Bernard LEBRETON - Philippe THOUIN	Dominique MARIE - Didier TIRARD - Carole BLONDEL
Travaux & appels offres	Franck GAULTIER - Renée LAURENT - Nicole MOUGEL - Denis WAEYAERT - Bernard LEBRETON - Carole BLONDEL	
Finances	Tous les membres du conseil municipal	
Référent bois et forêts	Pascal BOHIN	
Référent AMBROISIE	Philippe THOUIN	
Référent site internet	Franck GAULTIER - Renée LAURENT	
Référents nos aînés	Franck GAULTIER - Nicole MOUGEL - Renée LAURENT - Dominique MARIE - Marie DUTEIL	
Bulletin municipal	Tous les membres du conseil municipal	
Animations - culture	Philippe THOUIN - Marie DUTEIL - Naty MATHIAS	
Cimetière	Dominique MARIE - Marie DUTEIL - Carole BLONDEL	
Révision liste électorales	Franck GAULTIER - Renée LAURENT - Nicole MOUGEL	
Bureau de vote	Tous les membres du conseil municipal	
Communication presse	Franck GAULTIER - Renée LAURENT - Dominique MARIE	
Patrimoine	Renée LAURENT - Dominique MARIE - Nicole MOUGEL - Marie DUTEIL	
Prévention routière	Renée LAURENT - Nicole MOUGEL - Carine TESSIER => Renée LAURENT correspondant sécurité routière pour la DDT	
Impôts CCID	Nicole MOUGEL - Pascal BOHIN - Bernard LEBRETON - Stéphanie BENOIT - Carole BLONDEL - Didier TIRARD	Marie DUTEIL - Carine TESSIER - Sonia SIMONARD - Didier BRION - Thierry LECERCLE - JP LAMBLA

❖ LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Elles se réunissent autant que de besoin pour la conduite de projets. Certains dossiers peuvent être étudiés en commission, avant de passer en séance de Conseil municipal.

Les commissions communales ont été définies lors de l'installation du conseil municipal.

Suite à la démission de Benoit TREUIL le 21 novembre 2022, ses commissions et délégations ont été redistribuées

❖ LES DELEGATIONS

Voici les délégations du maire aux adjoints et aux conseillers municipaux

LES DELEGATIONS DE FONCTION

Nicole MOUGEL	Relation avec le TE61 - Recensement - Relation avec les associations des anciens combattants et la défense nationale.
Renée LAURENT	Service évènementiels - Formalités administratives => gestion des listes électorales et les élections - Communication par voie de presse.
Dominique MARIE	Les affaires scolaires - Les affaires funéraires.

LES DELEGUES DANS LES INSTANCES EXTERIEURES

Ces fonctions permettent aux membres délégués de représenter les intérêts de la commune au sein des syndicats ou collectivités dans lesquels ils sont nommés.

SYNDICATS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SAEP 3R RUGLES Eau potable	Pascal BOHIN - Denis WAEYAERT	Renée LAURENT - Carine TESSIER
TE 61 Electricité	Denis WAEYAERT	Nicole MOUGEL
SMIRTOM Déchetterie	Naty MATHIAS - Bernard LEBRETON	Stéphanie BENOIT
SIAPO Assainissement	Renée LAURENT - Philippe THOUIN	Stéphanie BENOIT

DELEGUES AUX COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES	DELEGUES
ECONOMIE	Franck GAULTIER
TOURISME ET PRESENCE CULTURELLE	Philippe THOUIN
VOIRIE	Renée LAURENT
PATRIMOINE BATI	Marie DUTEIL
ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT -GEMAPI	Naty MATHIAS
SPORTS	Renée LAURENT
SCOLAIRES	Dominique MARIE
URBANISME - PLUI	Philippe THOUIN

Mairie de Saint-Martin-d'Ecublei
2, le Bourg
61300 SAINT-MARTIN-D'ECUBLEI
☎ 02 33 24 37 31

Mail => mairie.stmartinecublei@wanadoo.fr

Site internet => <https://stmartinecublei.fr>

Secrétaire => Vanessa LEMAITRE

Horaires d'ouverture au public

Lundi	De 15h00 à 17h00
Jeudi	De 17h00 à 19h00
Samedi	De 9H30 à 11h30

Présences aux permanences

Le maire ou un adjoint

NAISSANCES

Elena



Léo

Deux : la protection des données personnelles nous empêche la publication des identités.

MARIAGE

Jean BLONDEL & Madeleine HEROUIN Le 06/08/2022

PACS : Deux ont été enregistrés en mai & juin 2022



DECES

Fernande LEMEE 22 mars 2022

Marie-France DOGUET 1 juin 2022



Adélaïde LESCARD 11 juin 2022



NOCES DE DIAMANT

Andrée & Pierre OMONT le 1^{ER} octobre 2022

Le 3 Mars 1962, ils ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux devant Max BRIANT alors Maire de Saint-Martin-d'Ecublei.

Le 3 Mars 2012, c'est devant JP LAMBLA qu'ils ont consolidé leur amour en fêtant leurs noces d'or.



Soixante ans plus tard, ils ont souhaité renouveler leurs vœux en la maison commune de Saint-Martin-d'Ecublei. Les noces de diamants ont été célébrées par Franck GAULTIER, Maire qui leur a souhaité de chérir longtemps le bonheur qui les unit.



Les noces de diamant relatent leur amour éclatant et éternel. Nous pouvons voir dans leur yeux leur complicité et leur amour du premier jour.

LES TARIFS COMMUNAUX



❖ LOCATION SALLE POLYVALENTE

<u>Habitants de la commune</u>		<u>Habitants hors-commune</u>		<u>Associations hors-commune</u>	
Week-end	260 €	Week-end	350 €	Week-end	350 €
Lave-vaisselle en option	50 €	Lave-vaisselle en option	50 €	Location entrée payante : repas dansant, spectacles...	
En semaine :		En semaine		Location entrée gratuite : loto, AG... 200 €	
Réunion avec vaisselle	90 €	Réunion avec vaisselle	200 €	En semaine	
Réunion sans vaisselle	50 €	Réunion sans vaisselle	90 €	Réunion avec vaisselle	200 €
				Réunion sans vaisselle	90 €
				En sus le lave-vaisselle	

Pour les associations de la commune : renseignements auprès de la mairie.

Une caution de 350 € s'applique à tous les locataires de la salle, quelle que soit leur convention.

Le secrétariat de la mairie est à votre disposition pour tous renseignements, informations concernant : convention de location, règlement intérieur, disponibilité, réservation, versement caution...

❖ CIMETIERE COMMUNAL

La municipalité a lancé une procédure de reprise de concession portant sur vingt-et-une tombes à l'état d'abandon.

Un premier procès-verbal a été rédigé le mercredi 12 janvier 2022 à 14 heures dans le cimetière en présence de représentants de la mairie, de la gendarmerie et de descendants éventuels. Les familles ont été informées de cette procédure par le biais de panneaux sur les tombes, d'affichages à l'entrée du cimetière et d'articles dans la presse locale. Un courrier en recommandé a été adressé aux personnes qui se sont manifestées.

Un second procès-verbal sera établi trois ans plus tard (début 2025) afin de constater si la concession a été restaurée ou non. Toutes ces démarches seront menées dans le plus grand respect des personnes inhumées et de leurs descendants. Si la reprise est effective, les corps exhumés seront placés dans un ossuaire sur lequel figureront les noms de tous.



TARIFS CIMETIERE		
Droit de concession pour les habitants de la commune		
NATURE	Durée	TARIFS
Dépôt des cendres au jardin du souvenir		50,00 €
Concession	30 ans	180,00 €
Concession	50 ans	250,00 €
Columbarium	15 ans	340,00 €
Columbarium	30 ans	580,00 €
Cavurne	15 ans	100,00 €
Cavurne	30 ans	200,00 €



5 cases de columbarium (2 urnes)



❖ A VENDRE TERRAIN A BATIR

Rue des Acacia - 61300 Saint-Martin-d'Ecublei
Borné et viabilisé, libre de constructeur.

Très bien situé à proximité du bourg - Environnement pavillonnaire calme.
Il offre une surface de 1 323 m² plate. Prix : 25 € le m²

Pour tout renseignement, appeler la mairie tél 02 33 24 37 31.

SUR LE CHEMIN DE NOTRE ECOLE

Bien que la compétence scolaire relève désormais de la Communauté des Communes, nous nous honorons de conserver une école au cœur de notre village.

Notre école fait partie du regroupement dit des « quatre saints » puisqu'il réunit les enfants de Saint-Martin-d'Ecublei, de Saint-Symphorien des Bruyères, de Saint-Sulpice et de Saint-Nicolas de Sommaire. De là à en déduire que tous nos enfants sont des petits saints, il y a un pas que nous ne franchirons peut-être pas, quoique... Nous accueillons à Saint-Martin, une classe de CP de quatorze élèves et une classe de CE1-CE2 de vingt-trois élèves dans des locaux rénovés depuis peu. Nos enfants peuvent donc travailler dans d'excellentes conditions.



Les deux professeurs mettent tout en œuvre pour que nos petits acquièrent des bases solides dans les savoirs fondamentaux tout en s'efforçant d'en faire de futurs citoyens responsables. La liste des activités engagées pour les seuls premiers mois de cette année scolaire est éloquent. Les enfants sont invités à s'ouvrir au monde à travers une initiation au théâtre, des activités autour de la Course du Rhum, la semaine du goût, la visite d'une exposition Monet chez Bohin, un spectacle de théâtre en anglais à Moulin-la-Marche, une nuit de la lecture sur le thème de la peur... Nous n'évoquerons pas les activités plus traditionnelles telles que les activités à la piscine, le marché de Noël ou le carnaval.

Notre petite école de campagne par son dynamisme a donc tout d'une grande. Si vous désirez en savoir plus sur son fonctionnement et son organisation, vous pourrez prochainement visionner en ligne un petit film qui lui est consacré.

Pour conclure, nous ne pouvons que souhaiter une longue vie à l'Ecole Publique dans notre commune.

Dominique MARIE

❖ BREVE HISTOIRE DE L'ECOLE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

2000/2001 : Projet/ Suite à une délibération, le terrain communal des Gravieres a été retenu pour réaliser un projet important :

Une nouvelle école à SAINT-MARTIN-D'ECUBLEI !

Démarches administratives et constructions :

- + De l'école financée par le SIVOS regroupant 4 communes de St-Martin-d'Ecublei, St Nicolas de Sommaire, St Sulpice s/Risle et St Symphorien des Bruyères,
- + Du restaurant scolaire attenant à l'école, financé, seul, par la commune de St-Martin-d'Ecublei.
- + En mai 2001 : pose 1e pierre (élus des 4 communes + inspecteur d'académie)

2003 :

- + En janvier, investissement du complexe scolaire, plus accueillant et fonctionnel, par les élèves et les enseignants.
- + Quelques mois plus tard, inauguration des locaux : Un évènement, en effet il y avait 140 ans que la précédente avait eu lieu !



LES DEUX ENTITES COHABITAIENT

- + Le SIVOS avait la maîtrise du bâtiment scolaire,
- + La commune de Saint-Martin-d'Ecublei la partie restauration.

2014 : à la rentrée de septembre, après la dissolution du SIVOS, la CDC a pris en charge la compétence scolaire-périscolaire-cantine.

Pour la partie restauration, le bâtiment communal avec ses équipements a été mis à disposition de la Communauté des Communes.

❖ BONS-LOISIRS POUR LES ENFANTS ET LES ADOS DE MOINS DE 18 ANS

Ces bons-loisirs sont destinés à aider les familles.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. L'association sportive ou culturelle vous fournit un document récapitulatif le coût de l'activité.
2. Un bon-loisirs vous est remis par la mairie, 20% du montant dans la limite de 75 € /an, qui viendra en déduction de votre cotisation.
3. Le club sera ensuite remboursé de la somme déduite par la mairie.

Ne payez pas la cotisation avant d'avoir votre bon. En effet, certains clubs ne remboursent pas !

❖ DEUX CENTRES DE LOISIRS POUR LES ENFANTS

La commune de Saint-Martin-d'Ecublei a signé des conventions avec la ville de L'Aigle et la ville de Rai pour une participation financière au bénéfice des enfants domiciliés sur notre commune qui souhaiteraient s'inscrire dans ces centres.

Pour tous renseignements, vous trouverez ci-dessous leurs coordonnées



CENTRE DE LOISIRS ET ACTIVITES SPORT VACANCES VILLE DE L'AIGLE

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL
ROLAND BOUDET DU BOIS DE LA PIERRE (CRULAI)

Il est déclaré et contrôlé par les services de l'Etat (DDCSPP)
Accueil du centre de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Roland Boudet

Tél 02 33 84 44 43

Mail : jeunesses@ville-laigle.fr

Site web : <https://www.ville-laigle.fr/nesses@ville-laigle.fr>



CENTRE DE LOISIRS DE RAI « Bulle d'Air »

ROUTE DE SAINT-SYMPHORIEN
61270 RAI

Accueil des enfants de 3 à 12 ans

- Les mercredis à la journée ou à la demi-journée.
- Pendant les vacances scolaires et durant les mois d'été à la journée.

Tél 07 81 84 38 51

Mail : assbulledair@gmail.com

Site web : <https://centredeloisirsrai.fr>

Le recensement citoyen obligatoire concerne tous les jeunes Français, filles et garçons, ayant atteint l'âge de 16 ans, en vue de leur participation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

Ils doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16e anniversaire. Si le délai est dépassé, il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Le recensement peut être effectué par l'intéressé(e) ou par l'un de ses parents s'il est mineur. S'il est majeur, il doit faire lui-même la démarche.

COMMENT ?

Se présenter à la mairie de votre domicile muni(e) :

- De sa carte d'identité ou de son passeport,
- Du livret de famille de ses parents.

Ou effectuer la démarche en ligne sur servicepublic.fr : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>

A l'issue de cette démarche, une attestation sera délivrée.

ATTESTATION A CONSERVER

Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique : CAP, BEP, BAC, permis de conduire... L'attestation sera demandée au moment de l'inscription.

AUCUN DUPLICATA NE POURRA ETRE FOURNI PAR LA MAIRIE EN CAS DE PERTE.
IL EST DONC IMPORTANT DE CONSERVER L'ORIGINAL ET D'EN FAIRE DES PHOTOCOPIES.

LA PARTICIPATION CITOYENNE

En octobre 2015, Saint-Martin-d'Ecublei a adhéré au dispositif de *protection participation citoyenne* en partenariat avec la gendarmerie.

Cette démarche, créée en 2006 et proposée dans l'Orne en 2014, a fait ses preuves dans la lutte contre la délinquance.

Les citoyens référents sont des bénévoles volontaires habilités, en liaison avec le Maire, à signaler à la gendarmerie les faits suspects observés directement ou qui leur sont signalés par SMS ou message vocal par les habitants de leur secteur.

Ces informations filtrées et vérifiées, sont ainsi recoupées avec celles des enquêtes de gendarmerie et des autres signalements *participation citoyenne*.



Le 23 février 2022, une réunion de bilan a été organisée avec les référents communaux, les conseillers municipaux disponibles, en présence de Frédérique Michel Lieutenante de gendarmerie de L'Aigle, Dylan DUPUIS référent de notre commune et du gendarme Robin VIDAL. Lors de cette réunion, nous avons eu le plaisir de compter un référent supplémentaire sur notre commune.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des quatre citoyens référents :

<u>LIEU DIT</u>	<u>SECTEUR PAR RAPPORT A LA RISLE</u>	
La Tremblaie	Rive droite	06 11 69 30 17
Le Mesnil	Rive droite	06 71 47 46 78
Les Aulnaies	Rive gauche	06 31 24 38 31
Le Bourg	Rive gauche	06 50 17 46 71

SIGNALEMENT
Exclusivement par SMS ou message

En cas d'urgence ou de danger immédiat, n'intervenez pas directement => Appelez le 17.

LE DROIT DE VOTE

❖ INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales peuvent être enregistrées à la mairie toute l'année sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Pour voter à un scrutin général ou partiel, la demande d'inscription doit être déposée au plus tard le sixième vendredi précédant le 1er tour de celui-ci.

La carte d'électeur est ensuite envoyée au domicile du demandeur au cours du mois de mars précédant les élections.

Doivent s'inscrire les habitants de la commune et les nouveaux arrivants, citoyens français, majeurs.

❖ JEUNES AGES DE 16 A 18 ANS

Chaque jeune Français ayant rempli les formalités de recensement militaire à l'âge de 16 ans et qui devient majeur est inscrit d'office sur les listes électorales, à condition qu'il soit toujours domicilié sur la commune. La mairie informe par courrier le nouvel électeur de son inscription sous réserve d'avoir eu confirmation de son état civil et de son adresse. L'inscription d'office concerne les Français ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le 28 (ou 29) février de l'année suivante.

Les années d'élection (scrutin général), les jeunes devenus majeurs entre le 1er mars de l'année du scrutin et la veille de l'élection (1er tour) sont également inscrits d'office.

Un jeune peut solliciter la mairie pour connaître sa situation d'électeur. S'il n'est pas inscrit d'office, une inscription volontaire reste possible (attention aux dates de scrutin, le cas échéant).

❖ DROIT DE VOTE EN FRANCE DES CITOYENS DE L'UNION EUROPEENNE

Les citoyens de l'Union Européenne qui résident en France peuvent participer aux élections municipales et aux élections européennes dans les mêmes conditions que les électeurs français.

Pour exercer ce droit de vote, ils doivent être inscrits sur les listes électorales complémentaires et remplir les conditions d'âge et de capacité juridique. Sont considérés comme résidant en France les citoyens de l'Union Européenne qui y ont leur domicile réel et qui y résident de façon continue.

❖ CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES PAYS DE L'AIGLE

5, place du Parc - 61300 L'AIGLE - Tél 02 33 34 70 86 - Internet www.paysdelaigle.com

Les missions du CIAS des Pays de L'Aigle se décomposent en 5 pôles : Petite enfance, Animation sociale, Solidarité et insertion, Personnes âgées et handicapées, Coordination sociale locale & logement.

❖ CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)

Marion DEGUY Coordinatrice - CLIC Orne Est - Antenne du Pays d'Ouche
5, Place de l'Europe - 61300 L'Aigle - Tél 02 33 24 67 28 - Internet www.clic-orne.com
Sur rendez-vous à domicile, toute la semaine (sauf le mercredi).



Le CLIC est un point d'accueil, d'information, de conseil, d'orientation et d'accompagnement pour les personnes âgées de plus de 60 ans et adultes en situation de handicap, leurs familles et les professionnels. Il intervient gratuitement auprès des personnes par téléphone, sur rendez-vous au lieu de permanence ou directement à domicile. L'accueil est confidentiel, neutre et personnalisé. Il a pour mission d'assurer une prise en charge globale, de qualité, leur facilitant l'accès aux droits et améliorant leur quotidien.

❖ FRANCE SERVICE

La Maison France Service située au 13, rue de la Mérillière à L'AIGLE devient le lieu unique pour être orienté et informé sur les démarches à réaliser auprès des partenaires que sont la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la CARSAT Sociale et Retraites et la Mission Locale. En un espace unique, France Services vous permet d'obtenir auprès de deux agents formés un premier niveau d'information.



ENTITES PERMANENTES

Du Lundi au mercredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 Uniquement sur rendez-vous.
Prise de rendez-vous sur ameli.fr ou au 3646

UC IRSA (INSITUT INTER-REGIONAL POUR LA SANTE)
Demande de rendez-vous à Alençon au 02 33 80 00 10

CAF (CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES)
Permanence les lundis de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30 Uniquement sur rendez-vous au 32 30 ou sur caf.fr

CARSAT SOCIALE
Permanence les mardis matin
Prise de rendez-vous au 02 33 82 20 51

CARSAT RETRAITE
Permanences les mardis, jeudis et vendredis
Uniquement sur rendez-vous à prendre au 39 60

MIST NORMANDIE (MEDECINE DU TRAVAIL)
Sur rendez-vous sur place ou au 02 33 24 47 03

MISSION LOCALE
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Sur rendez-vous sur place ou au 02 33 84 98 80

LA DGFIP (TRESORERIE)
Antenne du Service de Gestion comptable (SGC) de Mortagne au Perche (ex- trésorerie) Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00-12h00 - Mardi et jeudi de 13h30-15h45.

PERMANENCES DE FRANCE SERVICE

CONCILIATRICE DE JUSTICE
Madame Christine PAVY-CHEVRIER Les lundis et uniquement sur rendez-vous au 02 33 84 44 44 ou au 06 80 62 07 15

MSA (LA SECURITE SOCIALE AGRICOLE)
Les mardis sur rendez-vous au 02 43 39 43 39

PERMANENCE SPIP (SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION)
Les lundis sur rendez-vous au 02 33 82 90 10

PERMANENCE CSAPA (CENTRES DE SOIN, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE)
Toutes les consultations sont sur rendez-vous, préalablement pris au secrétariat du CSAPA d'Alençon au 02 33 26 89 16

ADIL (ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT)
3ème mardi de chaque mois Uniquement sur rendez-vous
Tél. 02 33 32 94 76

HORAIRES D'OUVERTURE ACCUEIL FRANCE SERVICES

Du lundi au mercredi
9h00 à 12h30 - 13h30 à 17h15
Le jeudi
9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h15
Vendredi
9h00 à 12h30 - 13h30 à 16h30



LES EVENEMENTS

Le 16 juillet 2022 en début d'après-midi, un incendie s'est déclaré, dans une prairie, sur la commune de Saint-Martin-d'Ecublei.



Alentour, nous pouvions apercevoir une épaisse fumée noire et considérable, voire inquiétante s'élever dans l'atmosphère. Le sinistre progressait très vite. Des flammèches se déposaient dans les jardins de Saint-Martin-D'Ecublei et des communes avoisinantes. Cette vision terrifiante était due à l'incendie de champs non moissonnés.



Les pompiers du SDIS 61 ont été dépêchés sur place. Ils ont eu fort à faire ce jour-là, en effet le matin un important incendie s'était déclaré sur une commune voisine de l'Eure.

❖ 60 HECTARES DE VEGETATION PARTIS EN FUMEE !

Les soldats du feu sont parvenus à protéger trois habitations situées à proximité de l'incendie, un véhicule mais aussi 130 hectares de lin, chanvre, culture sur pied et de haies bocagères. Ils ont été aidés par des agriculteurs ayant sorti leur matériel de déchaumage pour créer des pare-feu. Il a fallu près de 6 heures pour mettre fin au sinistre.

F. GAULTIER, maire a demandé à ses deux adjointes disponibles de venir en Mairie. Il s'est rendu sur place. Il n'a pas jugé utile de déclencher le PCS (Plan Communal de Sécurité).

M. Le maire a exprimé sa gratitude auprès des sapeurs-pompiers et de la gendarmerie pour leur réactivité, la mise en sécurité des habitants de la commune, des usagers du réseau routier, du sauvetage des récoltes agricoles.

Il a tenu à remercier l'initiative du GAEC BOHIN qui n'a pas hésité à mettre son matériel à disposition afin d'éviter la propagation du feu vers les maisons, les cultures et la végétation.

Renée LAURENT



❖ SEPTEMBRE 2022 ARRET DE LA TOURNEE DU BOULANGER

Mi-avril 2022, Mme Coquelin a dû subir une intervention chirurgicale l'empêchant de conduire. Des membres du Conseil municipal ainsi que Christian & Claude bénévoles ont assurés la tournée de pain et viennoiserie jusqu'à fin juin 2022. A la rentrée de septembre, l'Artisan boulanger pâtissier, qui passait chaque jeudi matin sur notre commune, n'a pas souhaité continuer cette prestation. Le nombre de kilomètres parcourus était trop important. Les ventes ne couvraient pas ses frais : matière première, mobilisation d'une personne toute une matinée, augmentation du prix du carburant...



❖ 20 ANS DEJA !



Le 12 Juillet 2002 a eu lieu la 6^e étape du tour de France à vélo entre Forges-les-Eaux et Alençon sur une distance de 199,5 km. La première commune d'entrée dans l'Orne était Saint-Martin-d'Ecublei sur la D930 (km 131).

Renée LAURENT

LES ANIMATIONS St-MARTIN-D'ECUBLEI & AESIA



En 2022, des jeux itinérants ont été proposés par la commune de St-Martin-d'Ecublei & AESIA

- ❖ Le 13 avril 2022 : jeux de plein air : tir à l'arc, ballons, molky... 30 enfants et des adultes ont passé un après-midi ludique en extérieur, le goûter a été offert par la mairie.



- ❖ Le 11 mai 2022 : jeux de sociétés, toujours appréciés des petits et des grands qui partagent un après-midi à découvrir de nouveaux jeux, suivi d'une collation que la municipalité leur avait préparée.



A VOS AGENDAS POUR VOS ANIMATIONS GRATUITES SUR L'ANNEE 2023

La commune de St-Martin-d'Ecublei & AESIA vous proposent :

- Mercredi 15 février 2023 de 15 h 30 à 17h30 « jouons en famille » dans la salle des fêtes
- Jeudi 20 avril 2023 de 15h30 17h30 " Jouons en famille en extérieur" à côté de la salle des fêtes

INFORMATIQUE GRATUIT SUR INSCRIPTION :

- Jeudi 27 avril 2023 de 14h à 17h "démarche en ligne Impôts"
- Du 12 au 28 novembre 2023 "ateliers numériques" (12 séances les mardis de 14H à 16H limité à 6 personnes écuubléennes)

Cet atelier vous apprendra à maîtriser les outils numériques qui vous permettront de garder le lien grâce à l'informatique.

Pour toutes informations, vous pouvez contacter
Laëtitia Delavigne - Coordinatrice d'espace de vie sociale (AESIA) Tél 06.24.96.48.59

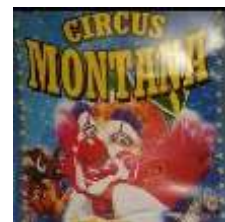


LES MANIFESTATIONS 2022

❖ DE PAQUES

CIRQUE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Le Mercredi 20 avril 2022, un magnifique chapiteau rouge s'est installé en plein bourg, sur le terrain communal de St-Martin-d'Ecublei. Le cirque Montana ! L'après-midi les Ecubléens ont pu rendre visite aux animaux : poneys, canards, lama et même un chameau.



Le spectacle de cirque a débuté à 18 H 00. Les numéros se sont succédés, jonglerie, monocycle, Lévi au diabolo, Cookie, le Chihuahua de M. Wilson sans oublier le clown Chocolat, pour le plus grand bonheur des enfants, mais aussi des plus grands.

❖ DE FIN D'ANNEE

REPAS DES AINES

Le 6 novembre 2022 Delphine et Hubert à l'honneur

Le repas des aînés a eu lieu le dimanche 6 novembre 2022 dans la salle polyvalente de St-Martin-D'Ecublei où 85 convives présents ont pu déguster le repas mitonné par Christophe LEBOEUF « Le traiteur ailé ». C'est avec plaisir que les conseillers municipaux ont assuré le service.

Tous ont pu apprécier la compagnie des deux doyens :

Delphine ROGER 89 ans née en janvier 1933 à Nagel-Séze-Mesnil près de Conche, ancienne agricultrice, maman de 3 enfants. Elle réside à St-Martin-d'Ecublei depuis 1962,

Hubert HAGLON 87 ans né en janvier 1935 à Bosc-Renoult, ancien agriculteur, père de 4 enfants. Il habite à St-Martin-d'Ecublei depuis 16 ans.

La municipalité leur a remis un présent.



A la fin du repas, deux morceaux d'harmonica ont été joués, « Mon amant de St Jean & La Paloma », par Joseph GAULTIER père du maire.



BON D'ACHAT DE NOËL

L'équipe municipale a eu le plaisir d'offrir à chaque Ecubléenne, Ecubléen âgé(e) de 65 ans et plus, inscrit sur la liste électorale, un bon d'achat de 15 € (30 € pour les couples).

Il devait être utilisé entre le 12 décembre 2022 jusqu'au 9 janvier 2023 inclus, directement en caisse, dans le magasin Intermarché de L'Aigle.

NOËL DES ENFANTS



Le 18 décembre 2022 passage du père Noël

La municipalité a organisé le Noël des enfants de St-Martin-d'Ecublei dans la salle polyvalente.

Quelques activités ont été proposées, les bambins ont eu la joie de recevoir la visite du père Noël qui leur a distribué des bonbons.

Après la séance photo, un goûter a clôturé la fin d'après-midi avec un bon chocolat chaud, des clémentines et des friandises.



❖ **HOMMAGE : MONUMENT AUX MORTS avec ST-SULPICE S/RISLE**
Vendredi matin, la commémoration de l'armistice 1918 s'est déroulée à 8h45 en présence de Franck GAULTIER maire, de ses adjoints et conseillers municipaux, Jean SELLIER maire de St Sulpice sur Risle et de son Conseil municipal, Philippe VAN-HOORNE conseiller départemental, Frédérique MICHEL lieutenant de gendarmerie, des gendarmes, Laetitia TRASSARD lieutenant des pompiers, des porte-drapeaux.

La cérémonie s'est conclue par un dépôt de gerbe de fleurs au monument aux morts.

❖ A 18 H 00 REMISE DE 3 MEDAILLES MILITAIRES

En présence de Franck GAULTIER maire, de ses adjoints et conseillers municipaux, des anciens combattants, des porte-drapeaux, des habitants de la commune et hors commune,

deux Ecubléens se sont vu remettre la croix du combattant :



Michel TUGAUT

Il été appelé sous les drapeaux en Algérie entre 1958 à 1960 Armée de terre dans l'Algérois (Blida, Alma...). En 1959, il est muté au camp de Rouïba (ville située à 25 km d'Alger) dans la 665^e CGP (compagnie de gestion des parcs). Cette compagnie appartenait au service du matériel et avait pour mission de gérer un très gros matériel complet, d'en assurer les réparations et les approvisionnements des unités opérationnelles. Elle participait également aux opérations de sécurité.



Louis DORDE

Il a été envoyé en Algérie entre 1960 à 1961 au 3-10^e régiment d'artillerie de la marine (RAMA) sous-officier à Le Kerma au-dessus de Blida.



La médaille commémorative des opérations de sécurité et maintien de l'ordre en ALGERIE a été décernée à :



Jean-Philippe JUSIAK

Il a été appelé du contingent et envoyé en Algérie, entre 1961 et 1962, à Cheraga dans l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT) puis en Petite Kabylie et à Boufarik.



Les trois récipiendaires ont été décorés par le lieutenant-colonel Jérôme THIEULARD, délégué militaire départemental.

La Cérémonie a été suivie d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.



Renée LAURENT

LES REALISATIONS SUR L'ANNEE 2022

- ✓ Suite aux inondations "Les petites Noées" aménagement et reprise de la voirie rue des chênes, rue des saules
- ✓ Obtention d'aide auprès de la fondation Brigitte Bardot pour campagne « stérilisation chats errants »
- ✓ Réunion bilan participation citoyenne avec la gendarmerie, les référents
- ✓ Réalisation de travaux d'égoutage sur la VC1
- ✓ Réfection et pose d'un escalier à gauche de l'estrade dans la salle polyvalente
- ✓ Plantation d'arbustes dans le talus à côté de la chaufferie de la salle communale/modification parterre devant mairie
- ✓ Fabrication et installation de 2 bancs d'église en chêne - Réparation escalier qui monte à l'Autel dans l'église
- ✓ Remplacement du tintement de la cloche n°3 de l'église, utilisé pour les sonneries heures, angélus, glas, tocsin
- ✓ Nettoyage, rangement de la sacristie de l'église
- ✓ Aménagement du grenier de la salle polyvalente : plancher, étagère, nouvel éclairage
- ✓ Changement néons substitués en LED dans la salle des fêtes - Remplacement boîtiers de secours et prises derrière l'estrade
- ✓ Suppression des poubelles de rue : au cimetière et sur la D930
- ✓ Réparation du mur derrière le monument aux morts (tombé suite à une tempête)
- ✓ Confirmation maintien du chemin n° 13 qui passe sur notre commune
- ✓ Décapage et peinture en gris des volets, portes de la salle des fêtes ainsi que le portail
- ✓ Déblaiement d'une caravane, suite dépôt sauvage, sur un chemin communal
- ✓ Achat de 5 cases de columbarium d'une contenance de 2 urnes chacune
- ✓ Pose de 2 vitrines extérieures : au cimetière et sur le mur de la salle polyvalente
- ✓ Réparation acrotère et solin sur l'église (fuite eau) => intervention sur fissures du mur acrotère gauche (côté tuiles neuves)
- ✓ Plantation de 10 arbres sur le terrain communal
- ✓ Pose d'une clôture le long de la ligne chemin de fer & le chemin St Michel suite à notre demande auprès SNCF/février 2022
- ✓ Enlèvement matériaux entreposés derrière la mairie/arrachage haie de laurier
- ✓ Lancement procédure auprès d'un architecte pour création d'une cuisine aux normes de salle polyvalente
- ✓ Prise d'une stagiaire travail administratif de mairie (une semaine)

SECURISATION LIGNE SNCF => POSE CLOTURE

AVANT	APRES
	
Pose d'un portail en haut du pont (descente vers les rails)	
	
Création d'une clôture entre la ligne SNCF et le chemin St Michel	
	



Réparation acrotère & solin



Réfection mur tombé suite tempête



Peinture portes, volets et portail



Remplacement du tintement de la cloche n°3, nommée Marie Charlotte.

Elle date de 1732.

QUELQUES REALISATIONS EN IMAGE



Enrobé impasse Belzaise



Aménagement reprise de la voirie rue des Saules, rue des Chênes



Réfection escalier



AVANT



APRES

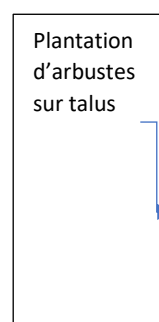
Fabrication banc d'église en chêne



Elagage sur la VC1



Plantation de 10 arbres sur le terrain communal



Plantation d'arbustes sur talus



FEUILLE DE ROUTE POUR L'ANNEE 2023 A TITRE INDICATIF ET NON EXHAUSTIVE

- ❖ Remplacement et peinture des volets de la cuisine de la salle polyvalente
- ❖ Réfection d'une partie du parquet de l'église (banc)
- ❖ Amélioration équipement et rénovation de la cuisine de la salle des fêtes (mise aux normes)
- ❖ Réparation mur en brique le long de l'église, place Emile Picot
- ❖ Élagage, coupe d'arbres en périphérie du cimetière suite accord des propriétaires
- ❖ Acquisition d'un vidéo projecteur
- ❖ Aménagement du terrain communal derrière la mairie (parking, plantation, jeu boules...)
- ❖ Finition du mur, pilier en briques et chapeau situé entre le local du comité des fêtes et l'atelier communal
- ❖ Bandes réfléchissantes sur abribus
- ❖ Busage fossé au Mesnil
- ❖ Nettoyage de la croix au centre du cimetière, peinture de la fontaine
- ❖ Nettoyer et débroussailler le terrain communal à côté de la station d'épuration (chemin les Prés)
- ❖ Travaux enrobé VC1 qui va de l'Être-Valois, rue des Chênes (suite dégradation dû à déviation de Rugles et pose canalisation gaz)
- ❖ Recensement des objets historiques monuments de la commune => église
- ❖ Remplacement des tuiles tombées sur l'église suite « tempête Gérard »
- ❖ Refaire l'acrotère de l'église par un maçon ou tailleur de pierre habilité (fuite d'eau)
- ❖ Mise en place 2 poubelles et composteur au cimetière
- ❖ Changement éclairage intérieur de l'église en LED, moins énergivore
- ❖ Mise en application des points importants sécurité routière (limitation vitesse, ralentisseur...)
- ❖ Relancer le promoteur pour l'entretien et mise aux normes du bassin de rétention du lotissement, rue des Fougères, visiblement en état d'abandon (arbres, débris tontes, tôles etc.)
- ❖ Rangement des matériaux entreposés à côté local comité des fêtes.





St-Martin-d'Ecublei Septembre 2022

L'abandon de déchets dans la nature pollue les sols, les cours d'eau, les nappes phréatiques et l'air en dégageant des substances toxiques.

Une décharge sauvage souille nos paysages et donne une mauvaise image de notre commune. Elle représente une menace pour les espèces animales et végétales.

Il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets sur les routes, chemins, forêts (voie publique ou privée).

Ne pas respecter l'interdiction expose les particuliers ou les professionnels à des sanctions administratives ou pénales importantes !

Si vous avez un véhicule qui ne vous sert plus à rien et que vous ne pouvez pas vendre ou une voiture hors d'usage (VHU), vous souhaitez probablement vous en débarrasser. Dans un premier temps, sachez que vous êtes obligés de mettre votre véhicule à la casse, donc n' imaginez même pas le laisser à l'abandon quelque part sous peine de lourdes sanctions.

La qualité de vie dans notre village dépend de la bonne volonté de tous !

Comment se débarrasser de sa vieille caravane ?

Selon l'article R. 322-9 du Code de l'environnement, la mise à la casse du véhicule constitue une obligation légale.

Il faut confier la démolition de la caravane ou la remorque à un broyeur légal. Pour en trouver un, il suffit de consulter la liste des centres VHU (véhicule hors d'usage) agréés auprès de la préfecture.

À qui s'adresser pour faire détruire son véhicule ?

Vous devez vous adresser à un centre Véhicule Hors d'Usage (VHU). En effet, les véhicules usagés étant considérés comme des déchets, seuls les centres VHU sont habilités à en assurer la destruction.

Que faire des déchets spécifiques ?

- ❖ **Les piles, les batteries, les ampoules, les cartouches d'encre** : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés et les déchetteries.
- ❖ **Les médicaments périmés ou inutilisés** : ils doivent être rapportés en pharmacie afin d'avoir l'assurance qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.
- ❖ **Les déchets d'équipements électroniques** : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les rapporter à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner ou le donner à une association.
- ❖ **Les huiles alimentaires** : il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés en déchetterie.
- ❖ **Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange** : vous devez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés en déchetterie.
- ❖ **Les pneus** : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie.

A quoi sert une ressourcerie ?

Une ressourcerie est un lieu où sont collectés tous les objets et matériaux dont les propriétaires n'ont plus besoin et qui sont destinés à la poubelle. Elle gère un centre de récupération, de valorisation, de revente et d'éducation à l'environnement. Son activité est inscrite dans le schéma de gestion des déchets.

Le magasin actuel est situé rue de la garenne à L'Aigle dans l'attente de l'installation dans le futur bâtiment.

La construction du bâtiment du SMIRTOM à vocation de Ressourcerie, situé rue Robert CASSOU Z.I. La Frémondrière, touche à sa fin.

Le futur exploitant devrait commencer à s'installer sous peu et l'ouverture devrait avoir lieu au **printemps 2023**.

En attendant toute personne ayant des questions sur la Ressourcerie ou souhaitant faire un don peut contacter le 02 77 64 53 64.



Renée LAURENT



BRICOLAGE ET JARDINAGE => « *Ce brave Maurice* »

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, perceuses, tronçonneuses... ne peuvent être effectués que durant des plages horaires précises. Afin de respecter au mieux la vie de votre voisinage, vous devez limiter l'utilisation de vos machines et équipements aux horaires suivants :

Jours ouvrables	de 8h30 à 12h	de 14h à 19h30
Samedis	de 9h00 à 12h	de 15h à 19h00
Dimanches/jours fériés	de 10h00 à 12h	

PLANTER SANS DEPASSER => « *Le marronnier* »

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance minimale de 2,00 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

Les branches des arbres et arbustes ne doivent pas dépasser chez votre voisin. Dans le cas contraire, il est en droit de vous demander de les faire couper mais ne sera pas autorisé à le faire lui-même, à moins que vous vous mettiez d'accord. Pour éviter tout désagrément, pensez à évaluer les distances avant de planter un arbre et prévoyez sa croissance !

Dans le même esprit, les fruits qui poussent sur les branches surplombant le terrain de votre voisin vous appartiennent. En revanche, s'ils tombent, ils peuvent être ramassés par ledit voisin. Enfin, sachez qu'un arbre qui est planté plus près (que prévu par le code civil) d'un mur ou d'une clôture, s'il est plus que trentenaire, vous n'aurez pas le droit de le faire arracher (article 672 du code civil).

Il est du devoir de tout citoyen d'entretenir les plantations qui longent les voies publiques et peuvent gêner les piétons et les véhicules, source parfois d'accident par manque de visibilité ou d'obligation de marcher sur la chaussée.

BRULER SES DECHETS VERTS => « *Brûlage interdit* »

Cette pratique est formellement interdite, quelle que soit la surface de votre terrain. En effet, à l'air libre, à l'aide d'incinérateurs individuels le brûlage est une source de substances polluantes et trouble le voisinage. Elle est nocive pour la santé et nuit à l'environnement.

Les particuliers et les collectivités doivent se tourner vers les déchetteries, le broyage, le compostage, le paillage, la dégradation biologique.

BIEN VIVRE AVEC LES ANIMAUX

L'identification des chiens et des chats est obligatoire.

Le vagabondage des chiens est interdit sur tout le territoire de la commune.

Les aboiements des chiens : il est interdit de jour, comme de nuit, de laisser s'égosiller des animaux dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Avant d'appeler le Maire ou la Police, informez d'abord, de manière aimable et respectueuse, la personne responsable... qui ne sait peut-être pas que son chien aboie durant son absence.

Déjections canines : les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et les lieux publics.

SE CLOTURER EN CONFORMITE

Si vous désirez installer un dispositif de clôture autour de votre terrain, quelques précautions préalables devront être prises pour être en accord avec la législation. Avant tout, vérifiez s'il n'existe pas une servitude ou un droit de passage afin de ne pas enclaver votre voisin.

Sachez aussi que toute modification de l'aspect extérieur d'une propriété nécessite une déclaration préalable de travaux auprès de la mairie.

Attention aussi à la notion de mitoyenneté : dans ce cas la clôture est construite à cheval sur les deux terrains, elle sera la propriété des deux voisins qui devront assumer, au même titre, les frais de construction et d'entretien.

Une entente préalable est donc nécessaire sur le choix des matériaux ou des végétaux, du prix, et de l'entreprise qui réalisera ce travail.

De votre côté du mur mitoyen, il sera possible de palisser des végétaux mais ceux-ci ne devront pas en dépasser le sommet.

RESPECTER LES LIEUX PUBLICS

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs...

L'abandon de déchets dans la nature pollue les sols, les cours d'eau, les nappes phréatiques et l'air en dégageant des substances toxiques. Une décharge sauvage représente une menace pour les espèces animales et végétales. Elle souille nos paysages et donne une mauvaise image de notre commune.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Vous avez un problème de voisinage, vous souhaitez éviter le tribunal ?

Faites appel à un conciliateur de justice qui vous aidera à trouver une solution amiable !

Une conciliatrice de justice effectue des permanences les lundis après-midi au sein des locaux de la Maison France Services à L'Aigle. Pour tous renseignements, contactez la mairie de L'Aigle Tél 02 33 84 44 44

Vous pouvez contacter le tribunal judiciaire d'Alençon Tél 02 33 29 42 93 ou sur le site tj-alencon@justice.fr



Renée LAURENT



Saviez-vous qu'il n'existe aucun endroit sur notre jolie planète où on ne puisse entendre aucun bruit ?

Aussi invraisemblable que ça puisse paraître, c'est vrai.



Il y a presque partout des petits bruits ambiants, une ambiance considérée comme silencieuse correspond ainsi à une vingtaine de décibels et un repas de famille normalement animé à environ 65.

Reste à savoir ce qu'est ce décibel (dB)...

Pour faire court, le décibel est une unité destinée à exprimer le niveau sonore. Il est basé sur un principe logarithmique. Ainsi, doubler le son (deux sources de son de même intensité sonore) équivaut à ajouter 3 décibels. Doubler la distance par rapport à ce qui produit le son équivaut à en soustraire 4.

Notre vie quotidienne nous impose de supporter une certaine dose de bruits, mais nous ne sommes pas égaux en termes de sensibilité au bruit. Le bruit excessif stresse, perturbe le repos et le sommeil, ...

On (le législateur...) a donc fixé des règles, et des seuils parfois, qui transforment les simples ambiances sonores en bruits de voisinage et nuisances sonores.

Faisons donc le point.

Les horaires, pour commencer. Contrairement à une idée largement répandue, il n'existe pas d'heure pendant lesquelles il est "autorisé" de faire du bruit. Il n'existe pas plus d'heures précises pour définir le tapage nocturne. Un tapage nocturne, c'est quand le bruit a lieu quand il fait nuit, c'est-à-dire entre le crépuscule et l'aurore. Le jour, on parle de tapage diurne...

La notion, largement répandue elle aussi, qui définit légalement le jour de 7 h à 22 h et la nuit le reste du temps (de 22 h à 7 h, donc) n'existe que pour les bruits d'origine professionnelle !

Par contre, l'information qui dit que si le bruit a lieu la nuit, il n'y a pas besoin qu'il soit répétitif, intensif, ou dure longtemps, pour qu'il y ait tapage, et donc infraction, est bien vraie.

Donc dans l'Orne, et par arrêté préfectoral, "tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit" !

Ceci précisé, il faut bien que les travaux bruyants se fassent, mais ils ne peuvent être effectués qu'en respectant des horaires stricts.

Tableau des horaires dans l'Orne (c'est une synthèse récapitulative, pour toute précision, se référer à l'arrêté préfectoral)

Jour de la semaine	Travaux de bricolage ou de jardinage (particuliers)	Travaux liés à des chantiers réalisés par des professionnels
Du lundi au vendredi	8h30-12h00 et 14h00-19h30	7h00-20h00
Samedi	9h00-12h00 et 15h00-19h00	7h00-20h00
Dimanche et jours fériés	10h-12h	Interdits

Pour les professionnels, ces horaires sont valables hors des cas d'intervention "urgente nécessaire pour le maintien de la sécurité des personnes et des biens".

Quant aux agriculteurs, les travaux nécessaires à l'exercice de leur profession (activités saisonnières, semis, récolte, ...) sont assimilés en dehors de ces horaires à des interventions urgentes et donc tolérés dans la mesure où ils respectent la réglementation relative au bruit...

QUE DIT DONC LA LOI VIS-A-VIS DU BRUIT ?

Les bruits excessifs peuvent être réprimés pénalement sous la forme de contravention de la 3^{ème} classe (450 €) ou de la

5^{ème} classe (1 500 €) qu'ils soient produits de jour comme de nuit en application des articles R. 1336-4 et suivants du Code de la santé publique, qu'il s'agisse de bruits de comportement (art. R. 1336-5), de bruits d'origine professionnelle (art. R. 1336-6 et s.) ou de bruits de chantiers (art. R. 1336-10).



Qu'est-ce donc qu'un bruit excessif ?

Au-delà d'un certain seuil, 25 à 30 dB selon que la mesure est faite à l'intérieur ou à l'extérieur, le bruit d'activités professionnelles ne doit pas dépasser, par rapport au bruit ambiant, de plus de 5 dB le jour (de 7 h à 22 h selon le code de la santé publique...) et 3 dB la nuit. Pour les bruits dits "de comportement", il suffit qu'à l'oreille, il dure, se répète ou soit "trop fort", mais cela devra être confirmé par un constat neutre.

Ce "sur bruit" est appelé "émergence spectrale" et correspond à la différence entre le niveau de bruit ambiant incluant le bruit gênant, et le niveau de bruit "normal" aussi appelé "résiduel". Il se mesure avec un sonomètre.

Vous vous souvenez que pour ajouter 3 décibels, il faut que l'intensité du son double. Pour en ajouter 5, il faut tripler l'intensité de ce son. Donc, pour être en infraction avec la législation, non seulement un bruit doit être gênant par sa durée, agressif ou répétitif, mais il doit faire tripler l'intensité du son le jour, et doubler la nuit.

La nature nous a dotés d'un appareil acoustique des plus performants, un bruit qui peut nous paraître gênant, n'enfreint pas pour autant les règles. En effet, notre oreille nous permet de distinguer des sons qui resteraient confus pour un analyseur électronique de pointe (un instrument au milieu d'un orchestre, les pleurs de notre enfant dans le brouhaha d'une cour d'école, une moto qui arrive au loin sur l'autoroute, ou la D930...). De plus, elle nous permet de "géolocaliser" le son, avec une précision de quelques degrés... soit une précision inférieure à un pourcent des directions potentielles !

Sachant cela, notre attention peut se focaliser sur un bruit, d'autant plus qu'il nous paraît désagréable.

La meilleure façon de gérer un problème de bruit dans votre voisinage est de le faire à l'amiable, c'est le bon sens. Informez votre "gêneur", qui n'est peut-être pas conscient du trouble qu'il génère. Invitez-le chez vous pour qu'il se fasse lui-même une idée du bruit et de la gêne occasionnée. Ensuite, évoquez ensemble quoi faire pour améliorer la situation.

Et n'oublions pas que le bruit a fait l'objet de nombreuses jurisprudences... ainsi jouer du piano, une heure par jour, à un horaire décent, est parfaitement normal, même si le musicien est un novice et la musique désagréable à vos oreilles.

Par ailleurs, il y a un an, une toute nouvelle loi a ajouté au code de l'environnement les "sons et odeurs" comme composantes des espaces naturels, aux mêmes titres que les paysages, la qualité de l'air, les êtres vivants ou la biodiversité.

Les cloches qui réveillent certains, le coq trop enclin à chanter, souvent trop tôt aux oreilles d'autres, et on pourrait ainsi égrainer les musiciens de Brème, seront désormais tous composantes du patrimoine de nos campagnes.

Je vous disais en commençant qu'il y a presque partout des petits bruits ambiants, presque. Les humains ont créé des lieux clos, les chambres anéchoïques, dans lesquels aucun bruit ne pénètre. Mais cela ne veut pas dire qu'on ne puisse y entendre aucun bruit. Car, si aucun bruit ne provient de l'extérieur, notre oreille externe percevra le bruit de notre propre respiration, et notre oreille interne, celui de notre cœur.

Quant à Maurice, le coq qui importunait le voisinage par son chant, il est mort, de sa belle mort, avant de voir cette loi promulguée.

La médiatisation de son "affaire" a grandement fait avancer les choses, et cette loi devrait permettre d'étoffer le code civil d'une définition des "troubles anormaux de voisinage", notamment en milieu rural.



Philippe THOUIN



Il est certains arbres, et arbustes, qui ont la fâcheuse habitude de rythmer la vie de nos concitoyens, et de nos élus. Parmi ceux-ci, ceux qui bordent nos propriétés.

En effet, entre vieilles rumeurs et légendes rurales, les règles qui prévalent à l'implantation de nos végétaux en bordure de nos terrains, et à proximité de ceux-ci, sont souvent ignorées, voire erronées.



L'article 671 du Code civil qui fixe les règles minimales de distances à respecter commence par énoncer que les plantations doivent respecter les distances fixées ... par les usages ou autres règlements !

Par chance, la suite est plus précise, et il est une mesure à garder à l'esprit : 2 mètres.

S'il n'existe pas de réglementation particulière qui dise autre chose, l'article 671 du Code civil prévaut.

Les plantations de moins de 2 mètres (taille adulte) doivent être plantées à minima à 50 cm (mesurés à l'axe médian du tronc) de la limite de propriété.

Les plantations de plus de 2 mètres seront, elles, plantées à 2 mètres ou plus de la limite de propriété.

S'il existe un mur sur la limite entre voisins, les plantations peuvent être faites en espaliers (adossées au mur) et s'élever de la hauteur du mur, pas plus.

Les règles sont généralement les mêmes lorsque votre "voisin" est une infrastructure publique (rue, route...) sauf pour les voies ferrées où la distance passe à 6 mètres. Mais attention aux infrastructures souterraines, et surtout aériennes, lignes électriques, téléphoniques, et fibre. Pour les lignes électriques, ne rien faire à proximité immédiate sans l'accord de l'opérateur (qui parfois se charge lui-même de l'élagage). Pour les autres, il est de votre responsabilité de ne pas entraver leur passage.

Et si ça déborde, tombe, ou ... ?

Si des branches d'un arbre empiètent sur votre propriété, vous pouvez contraindre le voisin à couper ces branches, ou lui demander gentiment, mais en aucun cas les couper vous-même. Par contre, vous pouvez couper les brindilles et racines qui empiètent chez vous.

Comment savoir si ce bout de bois qui dépasse est une brindille ou une branche ?

Si vous pouvez la couper facilement avec un sécateur manuel, c'est à priori une brindille...



Si ces branches sont porteuses de fruits, vous ne pouvez pas récolter de fruits dessus ! En revanche, vous pouvez ramasser les fruits tombés naturellement au sol sur votre terrain.

Ces branches peuvent provenir d'un arbre qui respecte les distances, car ce n'est pas la totalité du branchage qui doit se trouver au-delà de ces distances, mais uniquement l'axe du tronc. Les branches peuvent donc atteindre, et parfois dépasser (même si elles ne le devraient pas), la limite de propriété

Et quid du vieux chêne ?

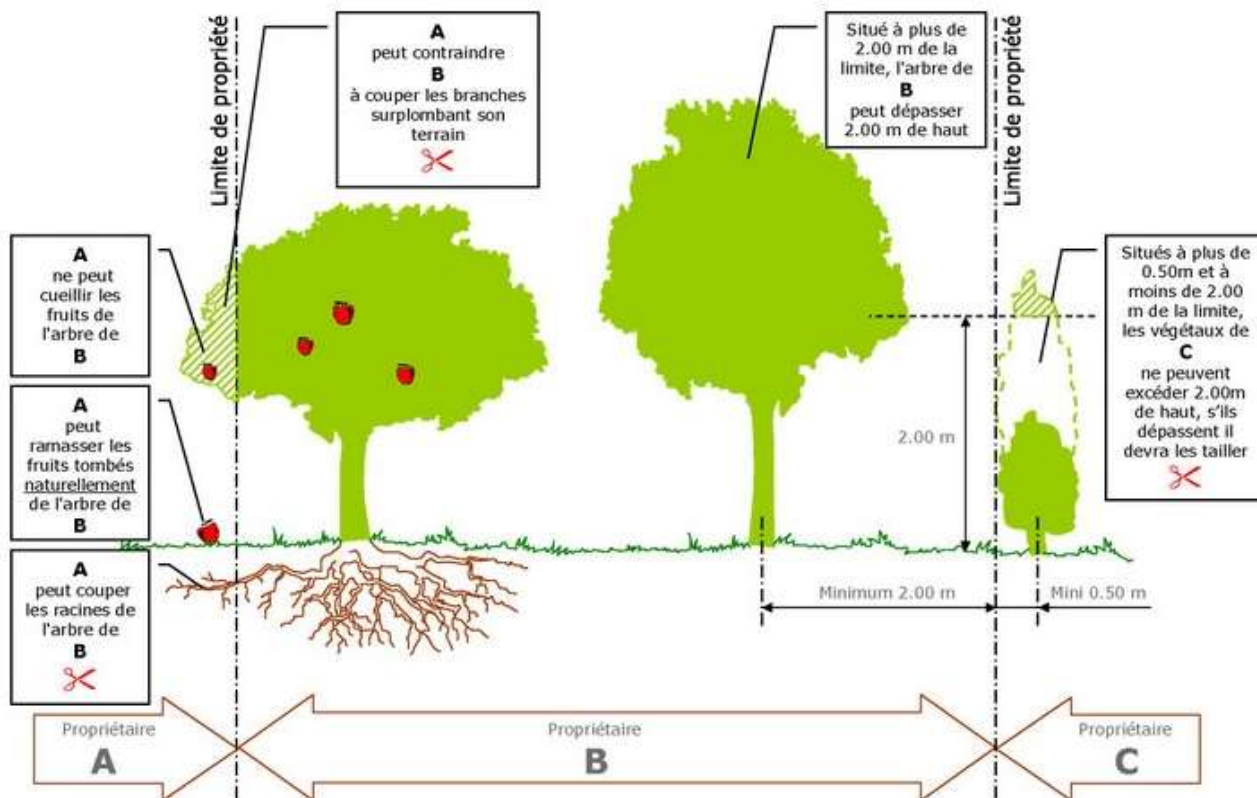
Dans nos campagnes, il est courant que les plantations n'aient pas été réalisées par vous, ni même par quelqu'un de votre génération. Entre alors en scène la notion de prescription.



En matière civile, les délais de prescription sont stricts. Dans ce cas, il s'agit de 30 ans. Concrètement, passé ce délai, il n'est plus possible d'agir, sauf à prouver une nuisance, comme une privation d'ensoleillement ou une privation de vue, ou une menace, comme un arbre qui serait prêt à tomber sur un bâtiment.

En dehors de cela, si un arbre (ou une haie, mais c'est plus rare) dépassait déjà il y a 30 ans la hauteur maximale autorisée, l'élagage ne pourra pas être exigé. De même, si un arbre est mal placé, mais a été planté à une époque où votre propriété et celle de votre voisin ne faisaient qu'une (cas des parcelles divisées).

COMME UN DESSIN VAUT PARFOIS MIEUX QU'UN DISCOURS, UN PETIT RESUME EN IMAGE



Alors, pour que les haies et les arbres qui bordent nos propriétés ne deviennent pas un sujet récurrent et prévisible, comme le marronnier du journaliste, faisons en sorte de respecter ces quelques règles.



Et pourquoi pas, taillons, récoltons les fruits ensemble, et faisons de même avec les tartes et autres compotes qui en découleront.

Philippe THOUIN



Le préfet de l'Orne a pris un nouvel arrêté, fin septembre 2022, règlementant le brûlage des déchets végétaux à l'air libre.



Assimilé à des déchets ménagers pour tous, particuliers ou entreprises, il est interdit de les brûler !

L'article 1^{er} de cet arrêté précise :

"le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux dits "déchets verts", éléments non dangereux issus de tailles de haies ou d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires, est interdit dans le département de l'Orne."

Les seules exceptions concernent certains professionnels, forestiers et agriculteurs, dans le cadre de leurs activités d'élagage des haies, arbres fruitiers et autres végétaux dans les exploitations, ou sur dérogation préfectorale.

Des solutions alternatives existent :

- Le paillage, qui évite le développement des mauvaises herbes, crée une rétention d'humidité au pied des plantations, et fertilise le sol,
- Le compostage (le SMIRTOM de L'Aigle propose à la vente pour quelques euros des "composteurs" fabriqués localement),
- La tonte en mode "mulching" qui consiste à broyer l'herbe tondu dès la tonte et à laisser les résidus sur place, qui se transformeront naturellement en humus.



Et si aucune de ses options n'est possible, les déchets verts peuvent être déposés en déchèterie pour y être valorisés.

L'arrêté préfectoral est disponible sur le site internet de la préfecture : www.orne.gouv.fr

Des infos sont disponibles sur les sites de la DREAL Normandie ou de l'ADEME.

Philippe THOUIN

L'AMBROISIE A FEUILLES D'ARMOISE : ATTENTION ALLERGIES !

UNE PLANTE SOUS SURVEILLANCE

L'ambrosie à feuille d'armoise est une plante opportuniste envahissante dont le pollen est hautement allergisant pour l'homme. Importée d'Amérique du Nord, son aire de répartition augmente d'année en année sur le territoire national. Chacun peut lutter contre l'ambrosie en la reconnaissant et la signalant.

Les feuilles d'ambrosie sont larges, minces et très découpées. Elles sont du même vert sur chaque face, et n'ont pas d'odeur quand on les froisse. L'ambrosie s'étale en forme de buisson.



Feuilles : même vert de chaque côté, sans odeur

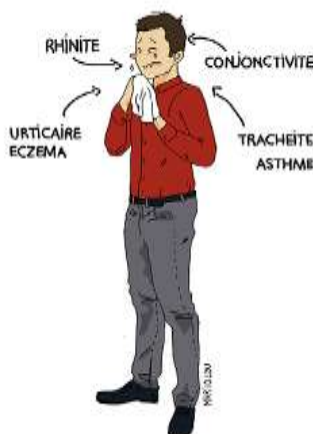


La tige est souvent rougeâtre et velue



En forme de buisson

LEUR POLLEN, EMIS EN FIN D'ETE, PROVOQUE CHEZ LES PERSONNES SENSIBLES



- ▶ **RHINITE** (dans 90% des cas) : éternuements en salves avec démangeaisons du nez qui coule beaucoup et se bouche
- ▶ **CONJONCTIVITE** (75%) : les yeux sont rouges, gonflés, larmoyants et ils démangent
- ▶ **TRACHÉITE** (50%) : toux sèche
- ▶ **ASTHME** (50%) : difficulté à respirer, parfois très grave chez les personnes sensibles
- ▶ **URTICAIRE** (10%) : rougeur, œdème, démangeaisons.

Ces réactions peuvent toucher n'importe quel individu, à tout âge et sans prédisposition familiale, a fortiori en cas d'exposition intense, répétée ou prolongée. En plus de ces effets pour la santé, les ambrosies sont également un enjeu sociétal (tourisme, conflits de voisinage, etc.) et une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures et travaux de gestion supplémentaires).

L'ambrosie se développe et se multiplie très facilement sur différents types de terrains et préférentiellement sur :

- **Les sols nus et remaniés** : chantiers, terrains vagues, voies de communication (talus de routes, d'autoroutes et de voies ferrées, bords des rivières),
- **Les jachères, les cultures** de tournesols, de maïs et de soja...
- **Les zones d'entrepôts** de graines et de fourrages,
- **Les jardins** des particuliers (par exemple par l'intermédiaire de terre importée ou de graines de tournesol utilisées pour les oiseaux. Ceux-ci pouvant contenir des graines d'ambrosie).

La première mesure de prévention est la destruction des plants d'ambrosie avant la période de floraison (fin juillet)

Cette action permet la suppression des pollens et la limitation de la reproduction de la plante. En effet, il est difficile de l'éradiquer une fois que des graines ont été produites (jusqu'à 5000 graines par pied, qui persistent dans le sol jusqu'à 50 ans).

VOUS AVEZ REPERE UN OU PLUSIEURS PLANTS D'AMBROISIE, CHEZ VOUS ?

Avant la floraison (fin juillet), enfillez des gants et arrachez les plants. Vous pouvez ensuite les composter, les amener en déchetterie ou les laisser se dégrader naturellement au sol.

Pendant ou après la floraison (juillet-septembre), ne faites rien ! Vous risquez d'aggraver la situation en répandant les graines... attendez le printemps prochain, les plants renaîtront et vous pourrez les arracher avant leur floraison.

HORS DE CHEZ VOUS => SIGNALEZ LES PLANTS D'AMBROISIE A PHILIPPE THOUIN QUI EST REFERENT DE ST-MARTIN-D'ECUBLEI.

Renée LAURENT



IDENTIFIER LE FRELON ASIATIQUE

Les pattes du frelon asiatique sont bicolores : noires près du thorax et jaunes à l'extrémité.

- Le thorax est noir et velu.
- L'abdomen du frelon asiatique comporte un gros anneau orangé.
- La tête du frelon asiatique est noire.
- La femelle fondatrice (reine) mesure environ 3 cm.



QUE FAIRE SI VOUS AVEZ UN NID DE FRELONS ASIATIQUES SUR VOTRE TERRAIN ?

N'essayez pas de détruire vous-même le nid : cette démarche doit être réalisée par un professionnel avec des méthodes reconnues et une tenue de protection adéquate.

Commencez par déclarer votre nid Déclarations de nids du 4 mai au 30 novembre 2023

Téléphonez au 02 33 80 38 22 ou connectez-vous sur la plateforme départementale www.frelonasiatique61.fr. Elle permet à tout particulier disposant d'un terrain dans l'Orne de signaler la présence d'un nid, de fournir les documents nécessaires pour prétendre à la participation du département et de la commune. Elle vous conseillera et vous indiquera la procédure à suivre. Faites intervenir l'une des entreprises partenaires GDS Orne.

En passant par cette plateforme, le département de l'Orne participera à hauteur de 33 % à la destruction du nid de frelons asiatiques, l'aide est plafonnée à 50 €.

La commune de St-Martin-d'Ecublei qui a adhéré à la convention prendra en charge 33 % du coût de l'intervention plafonné à 50 €. A condition que le dossier soit validé par le GDS Orne au préalable et que les formalités soient respectées.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. Je déclare en ligne le nid aperçu sur mon terrain (joindre photos).
2. Le site m'informe si je peux bénéficier d'une aide financière.
3. Je choisis l'entreprise de mon choix pour intervenir (entreprise partenaire ayant signée une charte de bonnes pratiques).
4. Une fois le nid détruit, j'envoie les justificatifs délivrés par l'entreprise (facture acquittée par mes soins et RIB).
5. Je reçois l'aide du Département complétée par l'aide de la Commune, par virement bancaire.



En 2022, la commune de St-Martin-d'Ecublei a participé à la destruction de 7 nids de frelons asiatiques

CLUB SEDGE SAINT-MARTINOIS

L'Association Loi 1901, a pour but principal la protection et la restauration de La Risle.
Elle gère la majeure partie de son cours sur les communes de St-Sulpice-sur-Risle et Saint-Martin-d'Ecublei.

Seule la pêche à la mouche avec hameçons sans arillons y est pratiquée, avec remise à l'eau des poissons.



Participation à une journée découverte de la biodiversité, aux côtés de l'AFFO (Association Faune et Flore de l'Orne)



Séance d'entretien après les crues et coups de vent

Président : Christian BEAUFILS tél 06 80 04 89 11 ou Jacky BOURGES Tél 06 75 03 05 97



TIR AUX PIGEONS DE LA RISLE

Le dimanche de 10h30 à 12 h 30 de mars à fin septembre

Président M. Gérard VANNIER

LES ASSOCIATIONS

GYMNASTIQUE

L'association a été créée en 1989.

Les cours de gymnastique ont lieu tous les mardis de 19h à 20h (y compris pendant les vacances scolaires) dans la salle polyvalente de St-Martin-d'Ecublei.

Ils sont animés par Julie de l'association Siel bleu.



Présidente Chantal PASQUIER tél 06 76 35 53 94

TENNIS DE TABLE ASTT ST-MARTIN-D'ECUBLEI - ST-SULPICE S / RISLE

L'association a été créée en 1989. Elle résulte d'une entente entre les 2 communes.

Le club est affilié à la Fédération Française de Tennis de Table. L'activité se déroule à la salle polyvalente de Saint-Martin-d'Ecublei.

Actuellement, l'effectif est de 25 licenciés femmes & hommes qui évoluent dans quatre équipes en championnat départemental.

La compétition se déroule le vendredi soir.

Le club accueille des joueurs débutants ou confirmés en loisirs ou en compétition.

L'entraînement est assuré tous les mardis de 20h15 à 22h30. Un entraîneur confirmé encadre toutes les 2 semaines.

Venez nous rendre visite un mardi soir afin de nous rencontrer avec ou sans raquette !



**Président Thierry LECERCLE tél 06 71 82 90 68
Hervé CREVET tél 06 14 84 51 43**

CAF RISL'ADVENTURE

Est une association qui propose des sports de pleine nature sur le territoire.

L'association accueille également les publics extérieurs pour des séances d'initiation, des randonnées, des challenges...

L'association est également reconnue pour son implication dans le dynamisme du territoire.



**Contact 07 88 94 14 13
risladventure@gmail.com**

CLUB DU SAINT-SANTIN ET AU FIL DE LA RISLE

Ces deux clubs se réunissent le jeudi de 13h30 à 19h00 dans la salle polyvalente de St-Martin-d'Ecublei. Ce sont des associations de loisirs et de vie sociale où 220 adhérents sont heureux de se retrouver pour se détendre, échanger et partager un après-midi.

❖ AU FIL DE LA RISLE

Loisirs créatifs, couture, broderie... Cette année une nouveauté le patchwork. Entre autres, Jocelyne confectionne une « gratounette » pour la vaisselle à partir d'une pelote de laine !



❖ LE CLUB SAINT-SANTIN

Est adhérent à « Génération Mouvement » qui propose jeux de cartes, dominos, triominos, tarot.

Mais aussi randonnée : deux circuits de 5 ou 10 km sont proposés, départ des groupes devant la salle des fêtes à 14h00, retour vers 16h30 au plus tard.

Ces activités sont accompagnées d'un goûter.

En 2023, des concours de coïncée seront organisés.

Un voyage est prévu le 21 avril 2023 : BIOTROPICA, les jardins animaliers.

Prévision en octobre ou novembre 2023 d'une sortie au cabaret Melrose.

AU FIL DE LA RISLE



Patchwork



« Gratounette »

CLUB SAINT-SANTIN



Jeu de coïncée



Randonnée

Présidente Marie-Jeanne POULAIN Tél 02 33 24 31 91

LES RACINES DE LA MEMOIRE

Organisation d'évènements liés à des commémorations des différents conflits qui se sont déroulés sur notre territoire.



Président Mickaël HERAULT

R5 ENTR'AID

Actions humanitaires au Maroc.

Présidente Marie DUTEIL Tél 02 33 24 26.59

EMILE PICOT

Faire connaître et diffuser l'œuvre de Monsieur Emile PICOT.

Président M. Thierry RAMBAUD

LE COMITE DES FETES DE SAINT-MARTIN-D'ECUBLEI

Un panel d'activités proposées par le comité des fêtes a remporté un franc succès.
Au premier semestre divers ateliers ont été proposés.

En mars la soirée années 80 animée par le DJ Tony HUNAUULT.

Dimanche 8 mai 2022 le syndicat normand du cheval percheron et des marcheurs ont fait escale à St-Martin-d'Ecublei pour se restaurer de leur côté, les chevaux s'abreuvaient sur le terrain communal.



Le 5 Juin 2022 la fête communale avec son vide grenier.

Cette année le temps n'était pas favorable. Nous avons eu moins d'exposants, cependant la fréquentation a été intense. Les visiteurs ont pu se rendre sur les sites dédiés aux expositions de voitures anciennes, présentation de tracteurs, miniatures.

Et toujours apprécié par les visiteurs, le transport en calèche du parking jusqu'au cœur de la fête.

Le deuxième semestre n'est pas été en reste avec le vide placards & armoires, la fête de la citrouille toujours très attractive : dégustation de mets préparés à base de cucurbitacées pour découvrir de nouvelles recettes, élection de la citrouille la mieux décorée et de la citrouille d'Halloween. Sans oublier les divers ateliers de Noël qui ont permis de créer des décorations que vous avez pu apercevoir sur le rebord des fenêtres, dans les jardins, accrochées aux haies...



A vos agendas pour l'année 2023 :

- 18 Mars 2023 soirée dansante animé par le DJ JARDIN,
- 1 MAI 2023 escale du syndicat normand du cheval percheron et des marcheurs,
- 4 Juin 2023 fête communale avec son vide grenier et diverses expositions, D'autres animations qui vous seront communiquées prochainement.

Un grand merci à tous les bénévoles du comité des fêtes pour le bon déroulement de nos activités.

Franck GAULTIER

Président Franck GAULTIER Tél 06 37 57 51 50



40 ans de BX

Malgré une météo menaçante toute la journée, cette fête 2022 fut une réussite.

Le thème retenu pour l'exposition de voitures anciennes était le quarantième anniversaire de la Citroën BX, cette voiture atypique aux formes angulaires a marqué son époque.

Chaque génération ayant son ancienne, la BX à aujourd'hui son public, ce qui démontre que contrairement à nous, le monde de la voiture ancienne rajeunit d'un an tous les ans.



Une diversité d'autres modèles, allant de la Citroën C4 1930 aux Ford Mustang des années 60 en passant par les Tractions et autres 2CV, paraît également sur le pourtour de l'église.



Cette année, les Tracteurs étaient présentés dans le champ accueillant la brocante, ce fut un choix judicieux que de les mettre à l'herbe, ils y pavanaient en terrain naturel...

Thierry Lefranc

Le Syndicat accompagne les propriétaires riverains et réalise des études et des travaux sur les cours d'eau et zones humides, en faveur de la qualité de l'eau et de la biodiversité. Il participe également à la sensibilisation du grand public aux milieux et espèces aquatiques.

Cette année le syndicat a fait l'acquisition de nouveaux supports de communication autour de la mare et de la rivière. Près d'une centaine d'enfants ont pu profiter de ces nouveaux outils et découvrir la biodiversité du bassin versant de la Risle.



Les barrages flottants ont permis au cours de la saison 2022 de récupérer plus de 3m³ de déchets qui ont été ensuite triés à la déchetterie.

Dans le cadre de son Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) de la Risle et de ses affluents, le syndicat s'occupe de l'entretien de la végétation, du retrait des arbres et amas de branches tombés dans la rivière (embâcles), de l'équipement des prairies (clôtures, abreuvoirs...), de la plantation d'arbres et arbustes et de la recharge granulométrique de certains tronçons de rivières.



L'année 2022 est également marquée par le lancement des travaux de restauration de la continuité écologique dans le centre-ville de L'Aigle. Prévus sur 3 ans, ces travaux permettront de restaurer le transit piscicole et sédimentaire. Des blocs isolés et banquettes végétales seront également installés pour diversifier les écoulements. Ces travaux sont aussi l'occasion de prévenir les inondations futures et réduire leurs impacts localement



❖ ARTISANS - ENTREPRISES - SERVICES

METIERS	ENTREPRISE	ADRESSE	TELEPHONE
Aménagement - Entretien espaces verts	LG PAYSAGE Grégory LEFEUVRE	490, Grand Chevaline	61300 ST-MARTIN D'ECUBLEI 06 15 79 92 91
Institut de beauté	Beauté Natur'L Delphine LOISEAU	370, rue du Mesnil	61300 ST-MARTIN D'ECUBLEI 06 30 98 16 40
Couvreur	DELVALLE-GONDOUIN	Les Gondrillers	61300 ST-MARTIN D'ECUBLEI 02 33 24 45 26
Maçonnerie générale	Jérémy MARGERIN	2, La Tremblaie	61300 ST-MARTIN D'ECUBLEI 06 76 17 14 44
Mécanique générale de précisions	Sté Mécanique Aiglonne S M A	25, rue de Landrière	61300 ST-MARTIN D'ECUBLEI 02 33 24 14 26
Plombier-chauffagiste	Johan BOURGEOIS	585, route de Rugles	61300 ST-MARTIN D'ECUBLEI 02 33 34 17 21 06 70 26 24 44
Récupération auto	Jean-Charles PERRET	3, Le Plaisir	61300 ST-MARTIN D'ECUBLEI 02 33 84 82 29
Terrassement TP	José GAMBU	204, rue de Chéronvilliers	61300 ST-MARTIN D'ECUBLEI 06 15 53 83 73
Commerce de détail de combustible	Alain CHALINE	83, impasse de Belzaise	61300 ST-MARTIN D'ECUBLEI 02 33 34 39 07
Valorisation & pension équestre	Ferme équestre de FINARD Philippe THOUIN	5, Finard	61300 ST-MARTIN D'ECUBLEI 06 72 48 39 83


❖ ASSISTANTES MATERNELLES

NOMS	ADRESSE	TELEPHONE
Stéphanie LEROY	181, rue des Fougères	61300 ST-MARTIN D'ECUBLEI 06 84 75 42 12 09 69 80 33 38
Sandrine PAQUIN	254, rue du mesnil	61300 ST-MARTIN D'ECUBLEI 06 63 12 98 50 sandrine@paquin.biz
Corinne PERROTTE	220, route de Rugles	61300 ST-MARTIN D'ECUBLEI 09 80 41 70 48
Emmanuelle TIPHAIGNE	101, rue des Genêts	61300 ST-MARTIN D'ECUBLEI 09 50 07 46 23

❖ HEBERGEMENTS

NOMS	ADRESSE	TELEPHONE
écogîte LE BOIS-MARTIN Claude DELAHAYE	339, rue du Mesnil	61300 SAINT-MARTIN D'ECUBLEI 06 11 64 11 83
Moulin des Gondrillers Grégory COMPAGNON	Les Gondrillers	61300 SAINT-MARTIN D'ECUBLEI 02 33 24 36 97

❖ PRODUITS DU TERROIR

ACTIVITE	NOM	ADRESSE	TELEPHONE
 Apiculteur récoltant	Pascal GAINARD	35, rue des Coquelicots	61300 ST-MARTIN D'ECUBLEI 02 33 24 35 05 06 48 38 52 97



Un peu d'histoire

SMA (Société Mécanique Aiglonne) a débuté son activité en 1973 à Anglure (Saint-Sulpice-sur-Risle). Dès l'origine elle s'est spécialisée dans la fabrication de pièces métalliques et mécaniques sur mesure, pièces de maintenance et pièces en petites séries. Son activité était double : réaliser de la maintenance sur site pour ses clients et produire les pièces de maintenance dans son atelier de production.

Quelques chiffres clé

Nombre de salariés : 17 + 2 apprentis
Chiffre d'Affaires : 2 M€

En 2004, SMA rachète l'entreprise Meslin SA située à Saint-Martin-d'Ecublei. Meslin est également une entreprise de mécanique générale et réalise des pièces métalliques et mécaniques pour ses clients dans tous secteurs d'activité.



Qu'est-ce qu'un convoyeur ?

Un convoyeur est un tapis qui permet de transporter des éléments (pièces, bouchons, bouteilles...) dans une usine. Chez SMA les convoyeurs sont principalement des convoyeurs pour le transport de bouchons de bouteilles d'eau.

En 2009, les deux sites sont réunis sur le site de Saint-Martin-d'Ecublei.

Son activité

SMA conserve une grande partie de son activité historique : réaliser des pièces pour ses clients (principalement des industriels), notamment des pièces unitaires ou en petite série.

SMA dispose d'un Bureau d'Etudes qui apporte son expertise mécanique et de réalisation de pièces pour ses clients.

SMA est également actif dans la fabrication de convoyeurs pour l'industrie agroalimentaire ainsi que la fabrication de machines spéciales en collaboration avec ses partenaires.

SMA dispose de clients locaux, régionaux mais également au national et à l'international.

Ses métiers

Les métiers de SMA tournent autour de la mécanique : tournage, fraisage, montage, soudage, Bureau d'Etudes. SMA dispose d'un parc machines qui regroupe des machines conventionnelles (sans commande numérique) et des machines à commande numérique.

En 2022, SMA a investi dans un nouveau tour numérique. Ceci lui permet d'augmenter sa capacité de production mais également de compléter son parc machines avec la possibilité de réaliser des pièces plus complexes.

Qu'est-ce qu'une machine spéciale ?

Une machine spéciale est un élément de ligne de production qui intervient dans la fabrication de pièces. SMA a, par exemple, fourni une machine spéciale permettant d'assembler des composants pour réaliser des connecteurs pour les automobiles ou une machine qui permet de mettre en forme les filtres de voiture.

Les consignes de tri sur le territoire du SMIRTOM

le tri des emballages

> Plastiques Alimentaires

- Films et sacs alimentaires
- Caps de biberon, tétine...
- Bouteilles de boisson, polypropylène
- Sachets et bouchons en plastique
- Bouteilles en plastique
- Bouteilles d'eau, sodas, lait, huile...
- Flacons de lessive, détergent...
- Boîtes de chocolat et autres, carton
- Emballages de produits pharmaceutiques

> Plastiques Ménagers

- Adhésifs de bureau, rouleaux et d'adhésifs
- Bouteilles de nettoyage, vitres, vaisselle
- Boîtes, bouchons et flacons de produits ménagers

> Plastiques Hygiène

- Flacons de shampoing, gel de douche, savon...

Sur vos emballages :

Les consignes de tri sur vos emballages ne sont pas à être plus d'acquiescer, suivre celles du SMIRTOM

Logo indiquant un produit recyclable

Conseils Pratiques :

- Les bouchons peuvent rester vissés sur les bouteilles, bidons et flacons en plastique
- Ne mettez que les déchets dans le symbole de tête de mort
- Videz entièrement les emballages sans les laver

> Métalliques

- bidons
- bouchons
- canettes
- boîtes
- conserves
- bidons
- couvercles
- bouchons

> Cartonnés

- briques alimentaires
- paquets de céréales
- paquets de biscuits (vidés)
- sachets d'algues de yaourts
- boîtes de médicaments vidés

Vous pouvez également télécharger gratuitement l'application "Guide du tri"

© Guide du Tri

Ce ne sont pas des emballages !

Déposez-les dans votre sac d'ordures ménagères

- pot de fleur en plastique
- coque
- poterie
- cassette
- vase

le tri des papiers

> Journaux Magazines

> Publicités Prospectus

> Feuilles Enveloppes

Pensez au STOP PUB

Conseils Pratiques :

- Retirez les films plastiques (à déposer dans le conteneur jaune)

> Catalogues Annuaire

> Courriers Lettres

> Livres Cahiers

RAPPEL :

- les cartons blancs se mettent avec les emballages
- les cartons bruns se déposent en déchèterie

Ce ne sont pas de vrais papiers !

Déposez-les dans votre sac d'ordures ménagères

- papier cadeau plastique
- papier peint
- papier photo

le tri du Verre

> Bouteilles

> Bocal

> Pots en verre

Conseils Pratiques :

- Pas besoin de laver ou rincer
- Retirez les bouchons, les couvercles et les capsules
- Mettez les couvercles métalliques dans le conteneur jaune ou sac jaune

le tri des ordures ménagères

> Les déchets domestiques

Tous les déchets provenant de l'activité domestique des ménages sont :

- déchets recyclables
- déchets compostables

A déposer dans les ordures ménagères

Sac transclaire pour les secteurs concernés

- Restes alimentaires (au compostage)
- papier, carton, carton rigide
- baguettes, couverts
- papiers d'emballage, papiers peints
- papiers et serviettes en papier
- déchets café ou thé
- boîtes à conserves en bois
- couvercles et cristaux
- films
- maques...
- Déchets en plastique non électroménagers :
 - poussoirs
 - cassettes vidéo, CD
 - tuyaux d'arrosage
 - briques
 - stylos...

ATTENTION AUX INTERDITS

A déposer à la déchèterie

- appareils électroménagers
- piles
- pots de peinture
- produits phytosanitaires
- cartouches d'encre
- téléphones portables
- cartons bruns
- aluminium
- chaussures
- pots en terre

Les collectes des OMr (Ordures Ménagères résiduelles) en sacs translucides blancs et des emballages en sacs translucides jaunes ont pour intérêt d'orienter les déchets vers les filières adaptées et d'inciter davantage à pratiquer le tri sélectif.

Ainsi, la part des déchets recyclés pourra augmenter, et celle des ordures ménagères pourra alors diminuer.



Comment obtenir mes sacs translucides ?

Un premier rouleau de 26 sacs translucides blancs de 30 litres et de 26 sacs translucides jaunes de 50 litres seront distribués gratuitement à chaque foyer, par les ambassadeurs du tri, du 10 au 28 septembre 2022.

Le renouvellement des sacs sera également gratuit, il faudra vous adresser à votre mairie. Pour les sacs translucides blancs (OMr), vous aurez le choix entre des 30 litres et des 50 litres. Pour les sacs translucides jaunes (Emballages), vous aurez le choix entre des 50 litres et des 100 litres.



Quand commencent les collectes des sacs translucides ?

La collecte des OMr (Ordures Ménagères résiduelles) en sacs translucides blancs commence dès leur distribution, mais vos sacs opaques habituels seront encore tolérés jusqu'à la collecte du **lundi 26 septembre 2022**. Par contre, **à partir du mercredi 5 octobre 2022**, seuls les sacs translucides blancs fournis par le SMIRTOM seront collectés. Du 1er octobre au 31 mai, la collecte des sacs blancs sera réalisée tous les 15 jours, en alternance avec les sacs jaunes. En période estivale (du 1er Juin au 30 Septembre), la collecte des sacs blancs aura lieu toutes les semaines.

La 1ère collecte des sacs translucides jaunes (**Emballages**) se déroulera, elle, le mercredi 12 octobre 2022 et aura lieu tous les 15 jours, toute l'année. Vous retrouverez les dates des collectes sur le calendrier qui vous sera distribué par les ambassadeurs du tri.



Puis-je utiliser des bacs à déchets pour déposer mes sacs de collecte ?

Oui, vous pouvez présenter vos sacs translucides à la collecte dans des bacs vous appartenant.



Que se passe-t-il en cas de présence de déchets non autorisés dans mon sac translucide blanc ?

Qu'il s'agisse d'un sac translucide blanc contenant des déchets recyclables ou dangereux, ou d'un sac translucide jaune contenant des déchets autres que des emballages recyclables, votre sac ne sera pas collecté. Un autocollant « ERREUR » lui sera apposé, indiquant la présence de déchets non conformes.

Vous devrez alors reprendre votre sac, en retirer les déchets non autorisés et le représenter à la collecte suivante.

En cas d'incompréhension ou de doute, l'ambassadeur du tri est à votre disposition pour vous apporter de plus amples explications. N'hésitez pas à appeler le SMIRTOM au 02 33 34 17 75.

Que deviennent les conteneurs jaunes sur les aires de tri sélectif ?

Ils restent en place, et une ouverture adaptée leur permet maintenant de recevoir vos cartons vides et aplatis.

Trier ses déchets : 4 bonnes raisons

c'est indispensable pour pouvoir les recycler

c'est protéger l'environnement

c'est préserver nos ressources naturelles

c'est économiser de l'énergie et soutenir l'emploi

LE CONFORT THERMIQUE

Tout le monde s'accordera sur le fait que le confort thermique est une sensation de bien-être. Donc, c'est n'avoir ni trop chaud, ni, surtout, trop froid.

Notre environnement contient une multitude de facteurs qui affectent les échanges thermiques avec lui. De même, notre corps peut, dans certaines limites, réguler sa température. Nous transpirons, et ceci permet d'évacuer de la chaleur de notre corps.

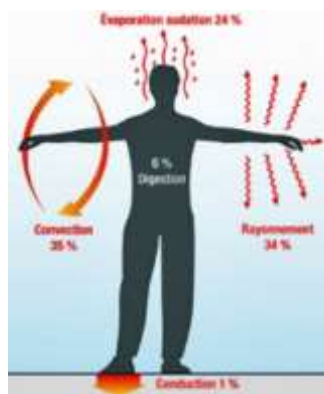
Le rayonnement du soleil chauffe l'environnement le jour, et cette chaleur est restituée la nuit. De même, les divers chauffages transmettent de la chaleur à l'environnement, qui la restitue ensuite.

L'échange de chaleur entre l'environnement et le corps peut aussi se faire par convection (via l'air), ou par conduction (en touchant des surfaces ou des objets froids ou chauds)

Traditionnellement, six paramètres influencent le confort thermique.

Les températures de l'air et des murs. Plus les parois conservent la chaleur, plus il est facile de maintenir l'air chaud.

Le corps humain nécessite pour "fonctionner" une température avoisinante 37°C. Plus on bouge, plus le corps produit de chaleur, ce qui influe directement sur la sensation de chaud ou de froid.



Comme nos ancêtres ont inventé les vêtements, un habillement adapté permet de maintenir la surface couverte de notre peau autour de 30°C, tant que la température extérieure reste autour de 18° à 20°C (zone de neutralité thermique avec des vêtements).

Dans l'environnement, comme dans un bâtiment, l'air se déplace, créant les trop fameux "courants d'air". La vitesse de ce déplacement influence directement l'échange de chaleur par convection (un courant d'air à 1 km/h diminue la température ressentie de 3°C !)

L'hygrométrie est aussi un facteur important. Trop "sec", l'air rend l'environnement désagréable, trop "humide", la régulation par la peau (transpiration) est difficile. Notre corps, pour être en confort, nécessite une hygrométrie autour de 50 %.

La sensation de confort peut être influencée par des éléments comme l'état de santé, l'âge ou l'état psychologique. Il est donc difficile de définir des conditions « optimales » dans un cas général.

Le décor est planté, venons-en au concret :

Si les températures sont trop froides (ou trop chaudes), ou varient trop, si l'air est trop sec, notre corps aura du mal à maintenir les 37°C internes vitaux.

Les conséquences sont bien connues : frissons, engourdissement, fatigue, sensation d'être "en sueur", ou à l'inverse d'être "transis de froid".

Le confort thermique est très subjectif, là où certains se promènent en T-shirt et bermuda toute l'année, qu'il fasse beau, qu'il pleuve, ou qu'il gèle (si, si, j'en connais au moins un. ☺), d'autres auront froid à l'ombre en plein été, et porteront une "petite laine".

On s'accorde cependant sur ce qui peut l'influencer : mauvaise isolation (différence de température air/murs), variations brusques de température, hygrométrie anormale et "courants d'air".



Concrètement, pour éviter l'inconfort thermique ou simplement garantir le confort thermique, il suffit (facile à dire, je sais) d'agir sur les six paramètres évoqués plus haut.

Une bonne isolation, des matériaux chauds (y compris pour les meubles...), associés à un système de chauffage efficace et une conception optimale du bâtiment (pour profiter du soleil) permettront de garantir une température agréable. De même pour l'inertie thermique du bâtiment (stockage, puis restitution de la chaleur). Eviter les "courants d'air", mais maintenir une aération efficace.

Et surtout, maintenir l'humidité à un niveau acceptable, soit autour de 50%. Au-delà, non seulement l'inconfort thermique s'installe, mais les risques pour la santé, liés à l'humidité elle-même, ainsi qu'à ses conséquences (condensation, moisissures, dégradation des supports, ...) deviennent réels.

Dernier point, faire l'oignon, jongler avec les vêtements et ne pas hésiter à mettre ou retirer une épaisseur de vêtement pour s'adapter à votre activité physique et à l'environnement, en extérieur, bien sûr, mais aussi en intérieur.

Philippe THOUIN

Bientôt le printemps, et ses fleurs à foison. Une petite promenade peut nous permettre de cueillir quelques fleurs ou feuilles reconnaissables, et de s'interroger sur les vertus des plantes qui les arborent.

Attention cependant à ne cueillir que les plantes que l'on connaît, sans risque de se tromper, car certaines "petites sœurs" peuvent comporter de gros risques.



A tout seigneur, tout honneur. La grande ortie que l'on aime à détester quand elle nous effleure d'un peu trop près, est probablement la plus célèbre des mauvaises herbes comestibles. Au printemps, les jeunes feuilles peuvent se consommer crues, dans une salade, ou en pesto. N'oubliez pas la touche acide, vinaigre, citron, car elle annihilera l'aspect piquant.

Aux autres saisons, cueillez le haut

des tiges, au goût plus subtil, et faite le cuire dans vos tourtes, vos cakes, vos soupes, vos terrines, ...

Laissez libre cours à votre imagination, tentez les cookies, muffins ou même crêpes, ou pourquoi pas, incorporez les dans un pain maison.

L'ortie peut donc se manger n'importe quand dans l'année.

Goutez-y...



Moins commune, mais juste derrière au palmarès de celles qu'on aime à détester, la bardane. Ce Velcro naturel qui s'agrippe à tout ce qui la touche, est à l'origine, si en croit l'histoire, de sa version artificielle.

Cette grande bisannuelle aux feuilles larges, est crainte des gens qui cultive la terre, car une fois établie, elle est quasiment indélogeable. Mais, car il faut bien qu'il y ait un "mais", sa longue racine pivot est délicieuse.

C'est encore la saison d'aller la prélever, entre automne et printemps.

Tous les modes de consommation sont envisageables.

Crue, râpée ou en rondelles, à la façon des radis noirs, ou cuite, à l'eau, dans un bouillon, ou braisée à la poêle. Son goût se rapproche de celui du salsifis. Séchée, son goût se rapprochera alors de celui de la noisette. A la fin du printemps, les jeunes tiges et feuilles sont tendres et croquantes, et peuvent se manger crues, pelées au préalable.

Là encore laissez libre cours à votre imagination. Tentez les frites, beignets, tourtes, soupes, infusions. Testez sa version sèche, réduite en poudre, pour remplacer celle de noisette, ou



inspirez-vous de la cuisine asiatique, qui l'utilise depuis longtemps.

Autre indésirable dans les potagers tenus au cordeau, le pourpier, petite plante grasse aux tiges et feuilles charnues.

On peut le récolter dès que les températures montent, puis tout l'été.

Peu calorique, ses feuilles sont riches en vitamines, divers oligo-éléments et oméga 3.

Son goût est légèrement acidulé et ses feuilles craquantes le rendent intéressant en cuisine. Petit bonus : mâcher quelques feuilles soulagera vos aphtes ou vos gencives sensibles.

Pour cuisiner le pourpier, vous avez le choix.

A la poêle, sauté, en salade, dans des galettes, des omelettes, en potage, pour concocter des sauces ou des vinaigres "spéciaux".

A nouveau, seule votre imagination sera votre limite.

Second bonus : un autre aspect moins connu du pourpier. Associé à quelques agrumes, et à un fruit riche en eau, il devient un "smoothie" ... aphrodisiaque.

Et comme il va aussi servir le "vin" et le "café", finissons par le pissenlit.

Tout se mange dans le pissenlit : les feuilles en salade ou en soupe, les fleurs en gelée, la fameuse Cramailotte ou une de ses variantes, en beignet, ou en vin. La racine se boit en café, ça on le sait, mais aussi cuite lors d'un apéritif, ou revenue à la poêle accompagnée de notre belle crème normande... Cerise sur le gâteau, le pissenlit agit sur les intestins, le foie, les rhumatismes, etc...

Il contient de surcroît des sels minéraux et des vitamines A et C.

Cet inventaire pourrait se poursuivre longtemps, car il se dit que la moitié, voire les deux tiers des espèces végétales en France métropolitaine sont comestibles à des degrés divers. Alors, pourquoi ne pas apprendre à les connaître, les reconnaître, les récolter, les cuisiner, et in fine, les savourer. Et si au passage, on en tire quelques bénéfiques pour notre santé, tant mieux.

Et si vos recettes vous enchantent, pourquoi ne pas nous en faire profiter ? Nous leur dédierons une petite place dans les Chroniques Ecubléennes.



Philippe THOUIN



Tordons donc le cou à certaines idées reçues sur les chevaux. Certaines seulement, car les énumérer toutes nécessiteraient plusieurs épisodes.

Nous, humains, même lorsque nos intentions sont bonnes, faisons inconsciemment preuve d'anthropomorphisme.

Comparer nos comportements, nos attitudes, nos besoins, à ceux d'un cheval, c'est oublier que le cheval est une proie dans son milieu naturel, et que ses instincts sont ceux d'une proie.

Nous humains, sommes depuis longtemps, des prédateurs, sans griffe ni croc, certes, mais des prédateurs tout de même.

Comparer les comportements d'un chat et d'une souris ne nous viendrait pas à l'idée. C'est pourtant une démarche similaire que nous adoptons parfois envers les chevaux.

Mais essayons-nous quand même à l'exercice, avec un peu de recul, néanmoins.

Commençons par le budget temps.

Nous, humains, passons en moyenne 2 h par jour à manger, et 4 fois plus à dormir.

Notre voisin équin, lui, passe au moins 15 heures par jour à manger, et seulement 3 à 5 heures à somnoler ou dormir, par petites "siestes", la plupart du temps debout, de 15 à 20 minutes. Mais il a besoin de s'allonger sur le flanc, les jambes tendues, pour rentrer dans le sommeil très profond, aussi appelé "paradoxal".

Coté quantité, si l'on met de côté le fait que le cheval est un herbivore qui ne mange dans la nature que de l'herbe et des petits ligneux, et l'homme un omnivore qui mange de tout (ou presque, selon ses goûts), la comparaison est impressionnante.

Le cheval ingère plus de 10 fois plus de nourriture qu'un humain, à poids égal. Là où nous trouverons la satiété avec moins d'un kilo de nourriture quotidien, un cheval peut manger 10 à 15 % de son poids en herbe fraîche (5 fois moins s'il s'agit de bon foin, ce qui représente quand même 10 à 15 kilos !).



Au niveau des déplacements, notre mode de vie sédentaire a considérablement changé la donne. Un "homo-sedentarius" peut fort bien ne parcourir que quelques centaines, voire dizaines de mètres par jour, pour peu que le télétravail et les livraisons à domicile fonctionnent.

Nos ancêtres, chasseurs cueilleurs, parcouraient jusqu'à 15 kms par jour en moyenne, pour trouver leur subsistance. Des chevaux en liberté n'en parcourront guère plus quand la nourriture est abondante. Si elle vient à manquer, la distance parcourue quotidiennement peut doubler, voire tripler, pour atteindre et dépasser les 50 kms.

Venons-en au mauvais temps.



Pour rester en vie, tout animal à sang chaud, comme le sont les deux acteurs de notre histoire, doit maintenir sa température centrale autour d'une certaine valeur, environ 37° pour les humains, 38° pour les chevaux. Pour cela il faut que la quantité de chaleur perdue dans l'environnement s'équilibre avec celle qu'il produit ou reçoit. On parle de "zone de neutralité thermique". Elle se limite à quelques degrés et peut varier si le métabolisme s'adapte à la saison.

Là encore, le métabolisme des humains et des chevaux est difficilement comparable. Quand un humain nu a une "zone de neutralité thermique" qui se situe autour de +27° / +31°, celle de nos chevaux est beaucoup plus large et oscille entre -15° à +25°. Plus précisément, en conditions tempérées, ce sera entre +5° et +25°, et en conditions froides entre -15° c et +10°. Dans ce dernier cas, c'est la pousse, parfois spectaculaire, des poils, associée à la pilo-érection (redressement des poils, notre "chair de poule"), qui font dégringoler la zone.

Nous, humains, n'avons plus assez de poils pour nous protéger du froid. Heureusement, nos ancêtres ont eu la bonne idée d'inventer une alternative aux poils appelée "vêtements", qui, quand ils sont appropriés à l'environnement, font "descendre" notre zone de neutralité thermique autour de +18° / +22°.

Nous pouvons donc supporter un peu plus +40° si l'air est sec (et que l'on peut donc transpirer correctement), et jusqu'à -25°, une personne correctement habillée peut se trouver à l'extérieur sans risque.

Des facteurs comme le vent ou l'humidité viennent considérablement réduire cette fourchette.

Mais nous sommes des petits joueurs en comparaison des chevaux, qui peuvent résister à une amplitude thermique de plus de 100° (pas de faute de frappe, il y a bien deux zéros).



De même que ce sont des humains distincts qui vivent sur la banquise et au cœur des déserts, ce ne sont bien sûr pas les mêmes chevaux. En Yakoutie (nord-est sibérien), les chevaux locaux sont capables de survivre par des températures avoisinant les -70°. A l'opposé, en Namibie (sud-ouest de l'Afrique), les chevaux abandonnés au détour de la première guerre mondiale se sont adaptés et supportent en été des températures qui portent le sable à +70°. Mais en Namibie, les températures des nuits hivernales descendent souvent 5° C en dessous de zéro.

Un cheval dans le mauvais temps n'est donc pas forcément incommodé. Il faut juste qu'il ait des conditions de vie qui lui permettent de s'adapter à ce "mauvais temps". Notion très subjective, car, comme dirait la grenouille : "c'est une belle journée, il pleut".

Philippe THOUIN

SAINT-MARTIN-D'ECUBLEI AUTREFOIS



Place de l'Eglise



Le lavoir « un coin où l'on bavarde »



Epicerie - Mercerie AU BON ACCUEIL



Auberge à la Bonne Galette



Usine JOIGNEUX Moulin de la Chaise



Usine JOIGNEUX Moulin de la Chaise

SAINT-MARTIN-D'ECUBLEI AUTREFOIS



Château du Mesnil



Château du Mesnil



Château du Bois-Bertre, façade principale



Château du Bois-Bertre, côté sud-ouest

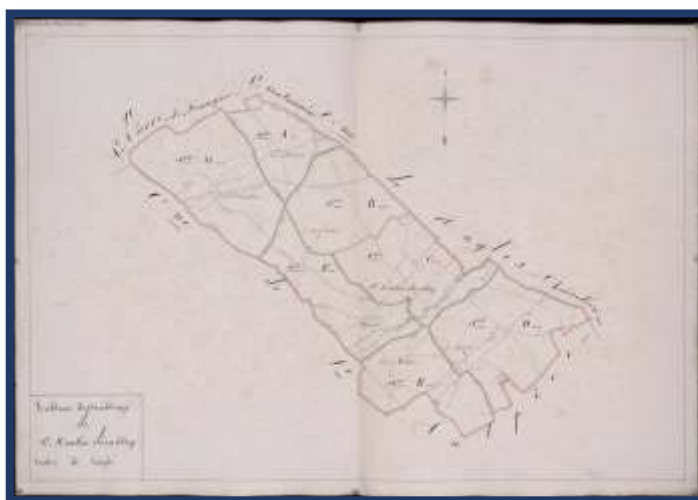


Tableau d'assemblage de Saint-Martin-d'Ecubley



Responsable de la publication

Rédactrice en chef - Mise en page

Imprimé en mairie par procédé photocopie

Dépôt légal Février 2023

Franck GAULTIER - Maire

Renée LAURENT - Adjointe au maire - Commission communication

Tirage à 300 exemplaires